

LE DEVOIR

VOL. XCVIII N° 214

LE VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2007

88¢ + TAXES = 1\$

Dion fait son mea-culpa

Le chef libéral « nouvelle version » entend faire découvrir sa vraie personnalité

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Stéphane Dion fait son mea-culpa. Le chef du Parti libéral du Canada (PLC) a reconnu hier qu'il devra changer son approche pour convaincre les Québécois qu'il n'est pas celui que la population perçoit. Le Stéphane Dion nouvelle version parlera donc davantage de lui, souhaitant apparaître « comme un chef, pas comme un ministre ».

Et « le chef doit prendre la responsabilité » de la défaite subie lundi dans Outremont et des faibles résultats (moins de 10 %) obtenus par les libéraux dans les élections partielles de Saint-Hyacinthe-Bagot et Roberval-Lac-Saint-Jean, a indiqué hier après-midi M. Dion. Il s'exprimait en marge d'une conférence qu'il a prononcée devant des invités du Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM).

S'il a durement attaqué la politique étrangère (« médiocre », « rigide, simpliste et incompétente ») du gouvernement Harper durant son allocution, c'est toutefois à des questions plus personnelles concernant son leadership que Stéphane Dion a dû répondre, plus tard en point de presse.

C'est que mercredi soir, au *Téléjournal* de Radio-Canada, M. Dion s'était repenti des erreurs qu'il a commises depuis qu'il est chef du PLC, lors d'une entrevue qu'il a qualifiée d'inédite dans sa carrière. « Je ne me suis jamais mis à nu comme ça... J'ai toujours voulu concentrer [l'attention des gens] sur les dossiers. Je n'ai jamais mis ma personne [à l'avant-plan]. Mais là je me rends compte qu'il faut que je le fasse. »

Reconnaissant qu'il souffre d'une image négative au Québec — alors qu'il estime être un réel défenseur des Québécois —, M. Dion a indiqué être victime non pas de ses idées, mais plutôt « de la caricature de [ses] idées ». Et pour tenter de régler le problème, il croit qu'il doit mieux montrer qui est l'homme derrière le politicien. « On va faire le débat sur Stéphane Dion. Qui je suis et ce que je fais. Ma principale erreur, c'est d'avoir hésité à me mettre au-devant du débat. »

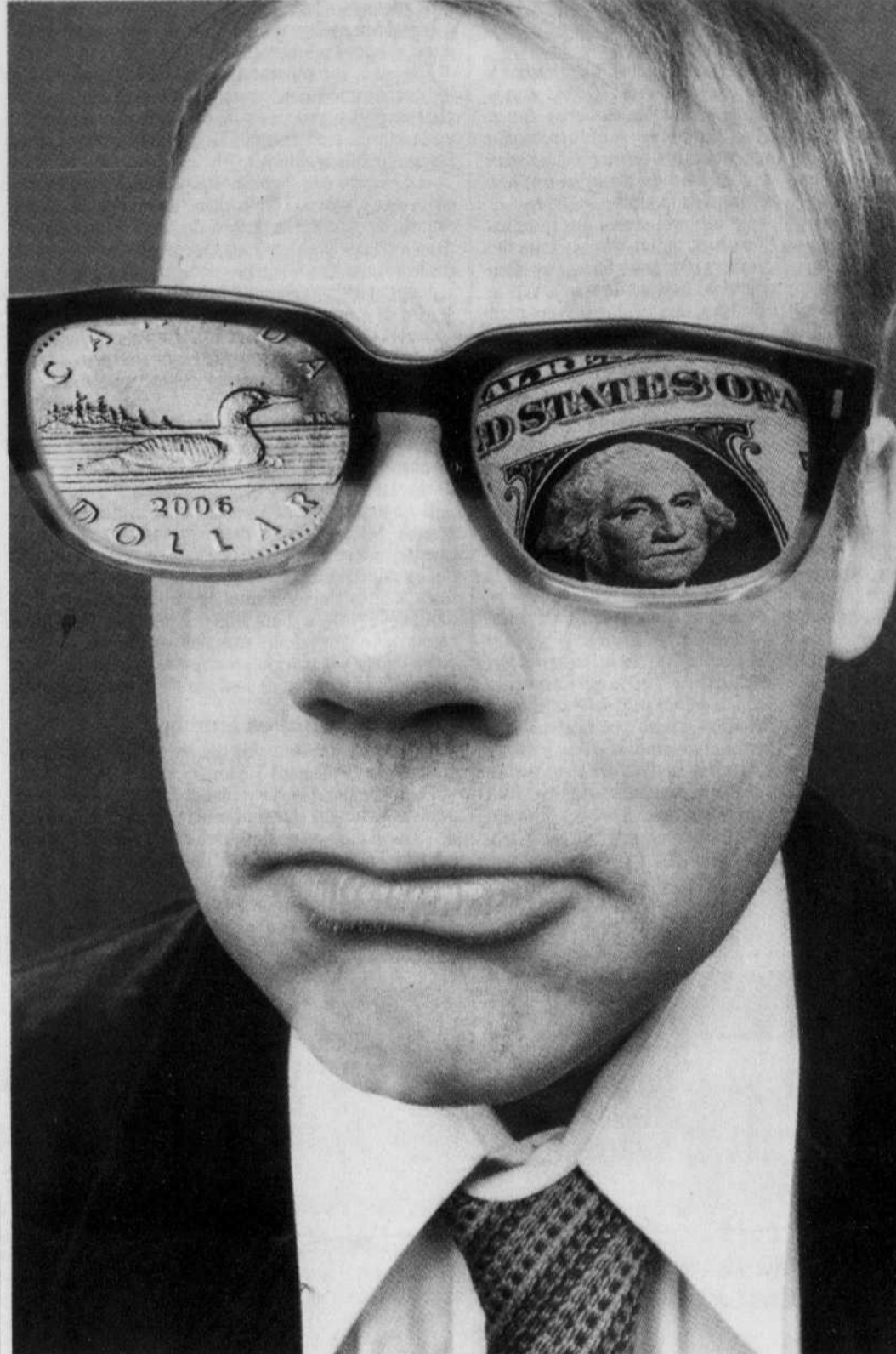
Devant la presse, hier, Stéphane Dion a réitéré son message: c'est en grande partie sa faute si les résultats de lundi ont été aussi décevants pour les libéraux. Il prend acte du jugement des Québécois, et reconnaît que le courant ne passe pas entre la population et lui. « Je dois me battre contre une caricature de moi-même, qui est plus dans l'esprit des gens que la personne que je suis », a-t-il répété.

« Les gens nous respectent maintenant sur le terrain. On a le respect, l'écoute, mais pas encore les appuis. Il y

VOIR PAGE A 10: DION



« On va faire le débat sur Stéphane Dion. Qui je suis et ce que je fais. Ma principale erreur, c'est d'avoir hésité à me mettre au-devant du débat. »



Le huard rejoint le billet vert

« Il ne faut pas pleurer. Il faut se réjouir. Cela veut dire que nous sommes tous plus riches. »

ÉRIC DESROSIERS

Dans les années 70, « le dollar canadien était fort pour de mauvaises raisons qui ne pouvaient pas durer. Aujourd'hui, il est pour de bonnes raisons ».

Tout le monde s'attendait à ce que cela finisse par arriver, mais pas si vite. Le dollar canadien a atteint hier pour la première fois depuis 31 ans la parité avec le billet vert américain. Parti de 62 ¢US en 2002, il a par la suite été porté par la flambée des prix de l'énergie et des matières premières, par la belle vigueur de l'économie intérieure canadienne ainsi que par la déprime du dollar américain, jusqu'à se transiger brièvement à 1,000 \$US peu avant 11 heure hier et repasser tout de suite après sous la barre du un pour un et fermer la séance à 99,87 ¢US. Un cap symbolique vient d'être atteint. Il le sera à nouveau dans les prochains jours, au plus grand bonheur des uns, et au plus grand malheur des autres. Loin de s'essouffler, l'ascen-

sion du huard a semblé s'accélérer ces derniers mois. Rappelons qu'il s'échangeait encore sous la barre des 90 ¢US au printemps et à 95 ¢US au début du mois de septembre. En juillet, la Banque du Canada disait encore s'attendre à ce qu'il se maintienne dans les prochains mois dans une fourchette de 93 ¢US à 95,5 ¢US. Le sursaut des prix du pétrole ces dernières semaines ainsi que la décision de la Réserve fédérale américaine de baisser les taux d'intérêt aux États-Unis de 50 points de base, lundi, semblent avoir été les derniers coups de pouce qu'il fallait pour amener les in-

vestisseurs à préférer un peu plus encore le dollar canadien à son homonyme américain.

« Rien ne vient de changer, sinon que les journaux pourront faire de belles manchettes demain matin, a commenté hier Maurice Marchon, professeur de sciences économiques à HEC Montréal. Que le dollar canadien soit à 98 ¢US ou 1,01 \$US revient au même. Et puis, il ne faut pas pleurer. Il faut se réjouir plutôt. Cela veut dire que nous sommes tous plus riches. »

Tous ne partagent cependant pas cette opinion. À court terme, « cela représente tout un resserrement des conditions monétaires en très peu de temps, même pour un pays dont l'économie est fondamentalement saine », a observé Stéphane Marion, économiste en chef adjoint à la Banque Nationale. Ce ne serait pas une mauvaise idée, a-t-il dit, que la Banque du Canada abaisse un peu les taux d'intérêt à sa prochaine réunion le 16 octobre

VOIR PAGE A 10: HUARD

La médecine conservatrice fait ses premières victimes

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le régime minceur imposé par le gouvernement conservateur à la cause des femmes a fait ses premières victimes. L'Association nationale Femmes et Droit (ANFD), qui existait depuis 33 ans, a annoncé hier qu'elle fermait ses portes, faute de fonds.

Plusieurs autres groupes feront de même d'ici quelques mois s'ils deviennent inadmissibles à l'obtention de fonds fédéraux.

Une cinquantaine de femmes actives dans divers groupes féministes ou de défense des droits des femmes, qui bénéficiaient de l'expertise de l'ANFD, ont convergé en délégation sur la colline parlementaire à Ottawa hier, accompagnées de députées des trois partis d'opposition. Elles ont livré un message simple mais percutant: la « misogynie » du gouvernement conservateur les affecte durement, mais elles n'entendent plus se laisser faire.

« Ce gouvernement tente depuis un an de réduire au silence les groupes de femmes qui prennent position pour

VOIR PAGE A 10: VICTIMES

INDEX

Annonces	B 4	Monde.....	B 9
Avis publics ..	B 6	Mots croisés ..	B 7
Cinéma	B 3	Nature	B 8
Décès	B 4	Resto	B 7
Éditorial	A 8	Sudoku	B 8
Idées	A 9	Télévision.....	B 2
Météo	B 7	Week-end.....	B 1

Bock-Côté, citoyen polémiste

Gérard Bouchard doit résoudre une crise qu'il a contribué à créer, dit le sociologue

Il y aurait un grand paradoxe avec la Commission sur les accommodements raisonnables: un de ses coprésidents, Gérard Bouchard, est appelé à résoudre une crise qu'il a, au fond, contribué à créer. C'est du moins ce que croit fermement le sociologue Mathieu Bock-Côté, jeune polémiste hyperactif — né l'année du premier référendum —, qui publie cette semaine *La Dénationalisation tranquille* (Boréal), un premier essai attendu.

ANTOINE ROBITAILLE

Au dire de Mathieu Bock-Côté, Gérard Bouchard est le chef de file d'une cohorte d'intellectuels « politiquement corrects » et coupables, depuis 1995 — l'année de la fameuse phrase de Jacques Parizeau —, d'avoir vidé le nationalisme québécois de sa substance, « criminalisé

tout sentiment majoritaire des Québécois et déconstruit l'esprit national. Rien de moins.

Cette intelligentsia craignait tellement d'être associée à la déclaration honnie (« sociologiquement vraie mais politiquement maladroite », note Bock-Côté) de Parizeau qu'elle a enfoncé le bouchon le plus loin possible.

VOIR PAGE A 10: POLÉMISTE



Mathieu Bock-Côté

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

MUSIQUE

Pink Floyd: quand le diamant brillait

Page B 5

Reporters sans frontières

YANN ARTHUS BERTRAND

Défendez la liberté de la presse

100 photos de Yann Arthus-Bertrand pour la liberté de la presse

En vente, dès le 13 septembre, dans toutes les bonnes librairies et maisons de la presse. 14 \$ seulement - www.reporters.org

LES ACTUALITÉS

Drôit, cultures et religion: patrimoine commun et identités plurielles

L'immigration n'a pas des impacts seulement sur la société d'accueil

Un colloque au Mexique se penche sur des questions semblables à celles débattues au Québec

STÉPHANE BAILLARGEON

Les débats sur les accommodements raisonnables pour motifs religieux et l'impact de l'immigration sur la société québécoise se déplacent aujourd'hui au Mexique. Plus précisément dans la ville de Monterrey où s'organise un colloque intitulé *Drôit, cultures et religion: patrimoine commun et identités plurielles*. Trois des six conférences proposées portent sur des questions québécoises débattues en ce moment à la commission Bouchard-Taylor et devant la commission parlementaire sur l'immigration.

Le colloque est organisé par le groupe Société, droit et religion de l'Université de Sherbrooke (SODRUS). Ce centre de recherche se distingue par son approche résolument multidisciplinaire du phénomène du métissage religieux et culturel du monde contemporain. Son directeur, le professeur Sébastien Lebel-Grenier, affirme d'ailleurs qu'il faudrait considérer davantage les effets de l'immigration sur la société d'origine des immigrants dans les débats actuels, trop concentrés sur la société d'accueil et son mode d'intégration.

«La polémique sur les accommodements raisonnables se reflète bien: on se limite trop à la perspective du pays qui reçoit l'immigration», dit le professeur interviewé juste avant son départ pour le Mexique. Le problème est beaucoup plus vaste. Il faut aussi

considérer l'acculturation imposée de différentes manières, économiques et culturelles, aux pays du Sud. Ces pays se retrouvent entre la tradition et la modernité, en reconstruction identitaire. Le phénomène migratoire affecte aussi directement les sociétés d'origine des immigrants, par exemple avec l'exode de professionnels, le soutien financier de gens qui n'ont pas immigré, voire de mouvements politiques.»

La rencontre se tient dans le cadre du Forum universel des cultures, lancé hier soir dans la ville mexicaine, la troisième plus importante du pays avec près de quatre millions d'habitants. Cet événement quadriennal, placé sous l'égide de l'UNESCO, proposera d'ici le 8 décembre un millier d'activités culturelles en tous genres. La délégation québécoise à ces olympiques de la culture comprend 70 artistes et savants. «La question du métissage culturel au sens large se retrouve au cœur des préoccupations du Forum», dit M. Lebel-Grenier.

Sa propre présentation s'intitule *Droits fondamentaux et identité: une difficile cohabitation*. Il y analyse comment et avec quelles conséquences les «véhicules juridiques formels», comme le droit à l'égalité ou la liberté de religion, sont utilisés à des fins de revendications identitaires et politiques, dans un complexe jeu d'échanges mondial. «De plus en plus de revendications juridiques masquent des objectifs politiques. Le droit est instrumentalisé. Le meilleur exemple

vient du débat autour des tribunaux islamiques en Ontario. La loi ontarienne n'empêchait pas la création d'un tribunal d'arbitrage, sans l'approbation explicite du gouvernement. La demande a été formulée formellement pour obtenir un imprimatur de l'État.»

Ce cas avait aussi des ramifications internationales puisque des groupes islamistes étrangers attendaient la décision de l'Ontario pour engager des réclamations semblables dans leur propre pays, en Grande-Bretagne notamment. La lutte contre la formation de tribunaux d'arbitrage canadiens appliquant la loi islamique a aussi été appuyée en Europe. Bref, le métissage mondial doit se comprendre d'une manière globale.

«Il faudrait aussi mieux comprendre l'impact symbolique du droit, ajoute le professeur. Les chartes des droits ont en réalité des effets assez limités sur la vie des gens. Par contre, leur impact symbolique s'avère fondamental. La situation québécoise se complexifie pour des raisons politiques et identitaires. Les Québécois semblent même déchirés entre leur adhésion à des valeurs transcendantes et une crainte par rapport à leur sécurité identitaire. Le débat sur les accommodements raisonnables reflète tout à fait cette dynamique. Il faudra donc surveiller les débats pour ne pas accentuer la division entre eux (les immigrants) et nous (les Québécois).»

Le Devoir

Le maire de Saguenay devant la commission Bouchard-Taylor

La religion catholique doit reprendre sa place au Québec

NORMAN DELISLE

Saguenay — La religion catholique doit demeurer une des assises du Québec, croit le maire de Saguenay, Jean Tremblay.

Devant la commission Bouchard-Taylor qui étudie les accommodements raisonnables, le maire de la sixième plus peuplée ville du Québec a plaidé hier en faveur du maintien de l'héritage catholique dans l'espace public québécois.

«La religion catholique est une des plus belles valeurs qu'on a au Québec», a dit le maire Tremblay. La religion catholique, qui est celle de 95 % des Québécois, doit jouer d'une certaine présence au Québec, juge-t-il. Il donne d'ailleurs lui-même l'exemple, notamment en maintenant la prière au début des séances de son conseil municipal.

«On est un peu bonasse. Quand quelqu'un qui représente 3 % de la population veut faire quelque chose, tout le monde se plie. Mais quand le maire veut faire sa prière, on lui dit d'arrêter pour respecter le principe de la laïcité», a déploré M. Tremblay.

«Je ne dis pas que la religion catholique doit écraser les autres. Mais les catholiques ne se font pas respecter. La liberté religieuse, c'est pour ceux qui n'en font pas. On dérape», a-t-il ajouté.

Il a aussi reproché une certaine mollesse à l'ensemble des politiciens québécois qui, croit-il, manquent d'ardeur à défendre ces valeurs religieuses.

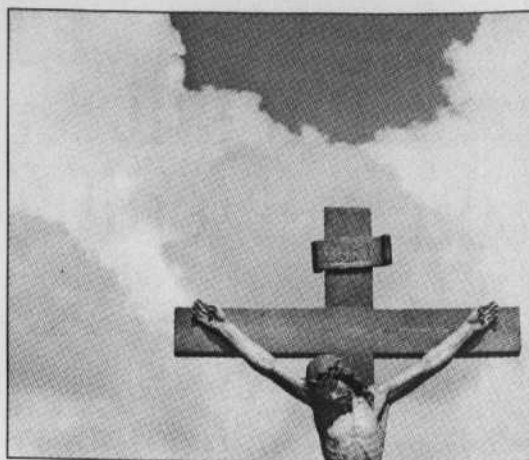
Les valeurs morales sont de plus en plus abandonnées, a fait valoir le maire Tremblay. Uniquement dans sa ville, il y a deux suicides par semaine. Il faut retourner à des valeurs morales, estime-t-il. «Depuis qu'on oublie nos valeurs principales, cela ne va pas si bien que cela. Les gens ne sont pas si heureux», a-t-il dit.

Autres témoins

Plusieurs autres témoins ont été entendus devant la commission Bouchard-Taylor.

Pour Marthe Asselin-Vaillancourt, une militante féministe de longue date qui œuvre maintenant au sein de l'Association de défense des droits des retraités, le port du voile au Québec par des femmes de religion musulmane pose problème.

«Le port du voile ne favorise pas l'intégration. Il produit des effets négatifs, il agace, il dérange. Il est perçu



ARCHIVES REUTERS

comme un geste d'affirmation identitaire, comme un geste politique», a dit Mme Asselin-Vaillancourt.

Cette dernière a plaidé pour que les futurs immigrants soient valablement informés avant leur arrivée.

On doit leur décrire à l'avance certaines de nos valeurs comme l'égalité des femmes et des hommes. «Il faut envoyer un message clair qu'en choisissant le Québec, on choisit et on accepte de vivre dans une société qui fait la promotion de l'égalité entre les sexes», a dit Mme Asselin-Vaillancourt.

Par contre, d'autres propositions ont surpris et soulevé des questions incisives de la part du coprésident de la commission, Gérard Bouchard.

Marcin Bisson, un retraité, a proposé d'éliminer par loi la nourriture cachère qu'il dit être systématiquement vendue partout uniquement pour accommoder les 35 000 juifs québécois qui la consomment. Il a aussi suggéré de proclamer la suprématie de Dieu, afin de respecter la Constitution du Canada qui, croit-il, la proclamerait.

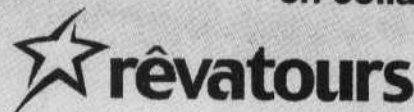
Un groupe de Saint-Félicien, appelé «Portes ouvertes sur le lac», a d'un autre côté raconté la façon dont il a réussi l'intégration de 23 familles d'immigrants dans cette petite communauté de 11 000 habitants.

La Presse canadienne

CONCOURS

LE DEVOIR et TV5

en collaboration avec



TUNISIE MAGIQUE



Révatoours, spécialiste des voyages depuis plus de 20 ans, vous offre la chance de partir à la découverte de la Tunisie. Séjours de 8 jours - 6 nuits à Hammamet

Le voyage inclut : hôtel, vols et transferts
Une valeur de 4150 \$

Pour participer, regardez l'émission *Toute une histoire* du lundi au vendredi à 19h sur les ondes de TV5 et notez l'indice du jour.

www.revatoours.com

LE DEVOIR

Retournez à : Concours Tunisie, 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3S1

Le tirage aura lieu le 5 octobre 2007 à 15h.

Faites-nous parvenir votre coupon de participation avant le mercredi 3 octobre 2007 à 17h30. Le concours s'adresse aux personnes de 18 ans et plus. Un seul coupon par envoi. Les reproductions électroniques ne seront pas acceptées. Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du Devoir et sur www.tv5.ca

Indice du jour : Date de l'émission :

Nom :

Adresse : App. : Ville :

Code postal : Courriel :

Téléphone : (rés.) (bur.)

Abonné(e) : Oui Non Cochez si vous ne désirez pas recevoir de sollicitation du Devoir ou de TV5

Relations de travail

Ségolène Royal étudie le modèle québécois

Alors que fait rage le débat sur le service minimum en France, la socialiste Ségolène Royal s'est fait expliquer le fonctionnement du Conseil des services essentiels, hier.

Lex-candidate à l'élection présidentielle s'est opposée à la loi adoptée le mois dernier par l'Assemblée nationale française, ce qui ne l'a pas empêchée de se montrer vivement intéressée par l'organisme québécois, pourtant plus contraignant que le projet du président Nicolas Sarkozy.

«Je suis là pour réfléchir, pour voir comment on peut intelligemment équilibrer le droit de grève et les services rendus au public», a déclaré Mme Royal au cours d'un point de presse.

«Je ne crois pas que ça se fait à coups de déclarations, de provocations», a-t-elle ajouté, en faisant allu-

sion au chef de l'État français. «Il y a un état d'esprit pour permettre cette juste conciliation.»

La loi française obligera chaque salarié des transports en commun à donner un préavis de 48 heures avant de prendre part à une grève. Elle impose aussi aux entreprises du secteur l'élaboration, avant la fin de l'année, d'un plan de «prévention des conflits», comme il en existe déjà un dans le métro parisien.

Contrairement au régime québécois, la loi française ne prévoit toutefois aucune limitation au droit de grève. On se rappellera par exemple qu'au printemps dernier, le Conseil des services essentiels avait imposé aux syndicats de la Société de transport de Montréal le maintien du service aux heures de pointe et en fin de soirée.

La Presse canadienne

Début de la campagne électorale scolaire

CLAIRANDRÉE CAUCHY

C'est aujourd'hui que commence officiellement la campagne électorale scolaire, qui mènera à un scrutin le 4 novembre prochain dans les 69 commissions scolaires du Québec.

En 2003, seulement 8 % des citoyens avaient participé aux élections scolaires, ce qui représentait un record de faible participation. Cette année, pour inciter les Québécois à s'intéresser davantage à ces élections, les directeurs d'élection enverront à tous les citoyens une photo des différents candidats accompagnée de textes fournis par ces derniers.

«Les renseignements fournis par les candidats devront être envoyés au plus tard dix jours avant le scrutin, en même temps que la carte de rappel de l'électeur», précise le directeur des communications de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), Denis Pouliot.

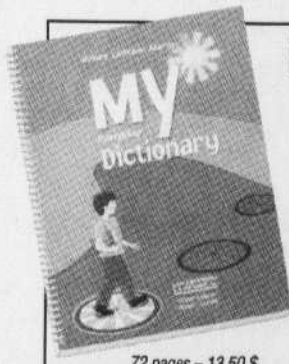
Les aspirants commissaires ont jusqu'au 30 septembre pour déposer leur bulletin de mise en candidature. La révision de la liste électorale sera effectuée entre le 6 et le 16 octobre.

Au printemps dernier, la FCSQ avait réclamé en vain le report des élections scolaires du 4 novembre pour les faire coïncider avec les élections municipales qui se tiendront en novembre 2009. Le gouvernement n'avait pas donné suite à cette demande, ne bénéficiant pas de l'appui de l'Action démocratique du Québec (ADQ) pour déposer un tel projet de loi avant la fin de la session parlementaire.

Rappelons que l'ADQ préconise l'abolition des commissions scolaires pour en transférer les responsabilités aux municipalités.

La FCSQ avait également demandé qu'on reconnaisse officiellement l'existence de partis politiques au niveau scolaire, leur permettant ainsi de recueillir du financement dédié aux activités participatives. Cette proposition est elle aussi restée lettre morte.

Le Devoir



Renée LEBLANC MORIN

MY EVERYDAY DICTIONARY

Lessons in english, primary cycle one

72 pages - 13,50 \$ ISBN 978-2-89458-216-9

Les éditions LA PENSÉE 514-848-9042

En vente dans toutes les librairies Le prix est indiqué sous réserve de modifications.



Pamela GUNNING • Rachel LALONDE
Micheline SCHINCK • Wynanne WATTS

A NEW TWIST TO ENGLISH

Anglais langue seconde 3^e cycle du primaire

Student's Books 1 et 2 - 29 \$ chacun

LIDEC inc. 514-843-5991

En vente dans toutes les librairies Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Dans le cadre de la Journée Internationale de la paix de l'ONU

AFRICA MUSIQUE

avec Lokua Kanza, Emmanuel Jal, Lilison Cordeiro, Muna Mingole, Alpha Yaya Diallo et Oumou Soumaré.

Animation : Chantal Jolis et Kelly Rice
Réalisation : Richard Lavallée, Yves Bergeron et Frank Opalko
Direction musicale : Eyal Manigal

Diffusion Espace musique
vendredi 21 septembre à 12h (extraits)
dimanche 23 septembre à 16h (intégral)

Diffusion CBC Radio 2
samedi 6 octobre à 20h



ESPACE MUSIQUE 100,7 FM

radio 2 93.5 FM

www.radio-canada.ca/radio

www.cbc.ca/montreal

ACTUALITÉS

Colloque sur l'Afghanistan

Négociier avec les talibans reste possible

Plusieurs spécialistes de la question afghane sont réunis à Montréal depuis mercredi dans le cadre d'un colloque international. Cet événement se tient alors qu'on s'interroge, au Canada et ailleurs, sur la pertinence de l'intervention internationale, à la fois militaire et civile, dans ce pays qui n'est pas tout à fait sorti d'un interminable conflit.

CLAUDE LÉVESQUE

Des négociations entre le gouvernement afghan et les talibans demeurent possibles même si les conditions n'en sont pas encore réunies, ont indiqué hier des participants à un colloque sur l'Afghanistan organisé par le Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIUM).

«C'est le gouvernement du président Karzai qui va décider si des négociations sont possibles et dans quelles conditions. Aux Nations unies, tout ce que nous disons, c'est que la réconciliation nationale est importante. Il faut vraiment que la campagne militaire soit accompagnée par un effort politique», a dit l'adjoint du représentant spécial de l'ONU en Afghanistan, le Canadien Chris Alexander.

«Nous parlerons à ceux qui ne posent pas de conditions

préalables. En aucun cas, nous ne laisserons les terroristes internationaux et les commanditaires des attentats suicide reprendre pied dans notre pays», a cependant averti l'ambassadeur d'Afghanistan au Canada, Omar Samad.

Le président afghan, Hamid Karzai, a au cours des derniers mois fait plusieurs propositions de dialogue au mouvement intégriste qui avait exercé le pouvoir entre 1996 et 2001. Il a réitéré cette offre le 9 septembre et les talibans s'étaient alors dits intéressés, moyennant des conditions «limitées».

Mais les perspectives se sont assombries quand les islamistes ont précisé cette semaine qu'ils exigent comme préalables à des pourparlers de paix le départ des troupes étrangères et le remplacement de la Constitution afghane par un texte carrément islamiste. Des conditions jugées inacceptables par Kaboul.

Plusieurs participants au colloque du CERIUM ont affirmé que l'intervention internationale en Afghanistan connaît plus de succès qu'on veut bien le reconnaître au Canada, où l'information serait trop souvent limitée à ses aspects militaires.

M. Alexander, qui avait occupé les fonctions d'ambassadeur du Canada à Kaboul de 2003 à 2005, a mentionné, entre autres signes de progrès, le retour de quatre millions de réfugiés, l'inscription de six millions d'enfants à l'école, la réduction de la mortalité infantile et le doublement du revenu moyen des Afghans, tout en reconnaissant des lacunes persistantes

en ce qui concerne la police, le système judiciaire et les institutions de l'État au niveau des provinces.

Selon l'ambassadeur Samad, les Canadiens commentent d'ailleurs à mieux saisir l'importance du volet civil de l'intervention de leur pays en Afghanistan. Il a cependant répété que le gouvernement qu'il représente souhaite que la présence militaire canadienne se prolonge au-delà du retrait prévu en février 2009.

Selon le numéro deux de l'ONU en Afghanistan, l'insurrection menée par les talibans s'est affaiblie malgré la forte augmentation de la violence observée au début de l'année, notamment dans le sud du pays où sont déployés environ 2500 soldats canadiens. Le diplomate en veut pour preuve le fait que de nombreux commandants talibans ont été tués ou arrêtés cette année en Afghanistan ou au Pakistan, pays où la milice intégriste a tendance à se replier. Le fait que ces chefs sont souvent remplacés par des étrangers rend les talibans particulièrement impopulaires, croit M. Alexander, qui estime à «8000 ou 9000» le nombre d'insurgés en territoire afghan, dont «quelques milliers à temps plein».

«Nous constatons que certains représentants des talibans s'approchent de nous [la mission des Nations unies] et d'autres organisations de la communauté internationale dans le but de s'interroger sur leurs propres perspectives d'avenir. Ils ont peut-être peur de ne pas survivre une année. Ils craignent de ne plus pouvoir bénéficier des mêmes sanctuaires» depuis la

rencontre au sommet entre les présidents afghan et pakistanais en août.

«Les talibans ne sont pas aussi sûrs de leur impunité et de leurs capacités qu'il y a un an, un an et demi», a-t-il ajouté.

Dans une vidéoconférence, le commandant du contingent canadien dans la province de Kandahar a de son côté indiqué que le rôle de ses soldats vise de plus en plus la formation des militaires afghans, qui accroissent leur participation aux combats contre les insurgés dans la région.

Le brigadier général Guy Laroche a par ailleurs affirmé que les décès récents de trois soldats du 22^e Régiment n'avaient pas entamé le moral des troupes, ni changé la façon de mener les opérations, mis à part le fait d'avoir appris quelques «leçons mineures».

Interrogé sur l'avenir de la mission militaire canadienne en Afghanistan, Chris Alexander s'est montré très prudent, laissant à la population et à ses élus le soin d'en débattre. Il a fait remarquer que l'échéance de février 2009 est plus éloignée que celle que se sont fixée d'autres pays participant à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) de l'OTAN, comme l'Allemagne et les Pays-Bas. «La bonne nouvelle est que plusieurs autres pays ont récemment envoyé des troupes, dont le Danemark, qui a envoyé un bataillon entier», a-t-il signalé.

Le Devoir
Avec La Presse canadienne

Statistique Canada

Il y a plus de filles que de gars à l'université parce qu'elles réussissent mieux

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Près de 60 % des diplômés universitaires au Canada sont aujourd'hui des diplômées. Selon Statistique Canada, cette forte proportion de femmes sur les banquettes des universités serait principalement liée à leur meilleur rendement scolaire à l'adolescence et, dans une moindre mesure, aux attentes plus élevées des parents à leur endroit ainsi qu'au fait qu'elles gagnent davantage, d'un point de vue financier, à poursuivre des études.

La proportion de femmes diplômées universitaires a crû de façon impressionnante entre 1971 et 2001, passant de seulement 32 % à 58 %. Ainsi, parmi les jeunes âgés de 19 ans en 2003, 39 % des filles étaient inscrites à l'université, contre seulement 26 % des garçons.

Une analyse statistique démontre un fort lien entre la présence des femmes à l'université et leurs résultats scolaires, ce qui expliquerait 59 % de l'écart. La corrélation est particulièrement forte dans le cas des notes d'ensemble obtenues à 15 ans (ce qui expliquerait 32 % de l'écart). Suivent ensuite les résultats aux examens de lecture à 15 ans (15 %) et les méthodes de travail (11 %). «C'est le rendement scolaire qui influence le plus», note l'auteur de l'étude, Marc Frenette, précisant cependant que les données disponibles permettent seulement d'expliquer le présent et non la croissance du nombre de femmes à l'université depuis 30 ans.

Outre les résultats scolaires, l'étude conclut que les attentes des parents jouent pour 8,5 % de l'écart tandis que la rentabilité du diplôme universitaire comparativement

à un diplôme d'études secondaires expliquerait 5 % de l'écart. «Il y a encore des emplois payants pour les gars qui ont seulement leur cours secondaire, par exemple dans le secteur pétrolier en Alberta, où ils peuvent gagner entre 80 000 \$ et 100 000 \$», fait valoir M. Frenette, précisant toutefois que cela n'expliquerait qu'une faible portion de l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes à l'université.

L'auteur d'un livre intitulé *Les garçons et l'école*, le chercheur Jean-Claude St-Amand, ne partage pas l'avis du chercheur de Statistique Canada, précisant que son analyse des données québécoises ne révèle pas de différences significatives entre garçons et filles en matière de résultats scolaires, à l'exception de ceux en lecture et en écriture.

Au-delà des résultats scolaires, M. St-Amand estime qu'il faut regarder du côté des rêves des jeunes. Une étude menée en 1994 sur les aspirations scolaires des garçons et des filles, dont les résultats ont été comparés avec ce que sont vraiment devenus ces jeunes adultes, révèle que l'écart entre les aspirations scolaires des garçons et des filles s'est traduit dans la réalité.

«Très tôt, les garçons sont déjà moins intéressés par l'école, dès le secondaire. Ils constatent que des professions qui leur sourient davantage sont payantes. Ils se demandent pourquoi poursuivre leurs études pendant quatre ou cinq ans pour arriver au même résultat en matière de salaire», note M. St-Amand, convaincu que la capacité des garçons de bien gagner leur vie sans poursuivre leurs études constitue le principal élément d'explication.

Le Devoir

EN BREF

Le Canada accusé d'indifférence

Ottawa — Le lieutenant-commandant William Kuebler, l'avocat militaire américain d'Omar Khadr, a déclaré que le Canada démontrait une «insouciance indifférente» à l'endroit de son client. À l'époque, le Canada avait déclaré

n'être préoccupé que par l'âge de M. Khadr. C'est seulement cette semaine que le chef de l'opposition officielle, Stéphane Dion, a rencontré M. Kuebler et a décidé de se battre pour que M. Khadr soit jugé au Canada. Selon M. Kuebler, la commission militaire américaine «n'est que de la poudre aux yeux devant un tribunal bidon». — *La Presse canadienne*

En ville, sans voiture ni autobus...



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

ALORS que la rue Sainte-Catherine était envahie de piétons dans une atmosphère festive à l'occasion de la journée «En ville, sans ma voiture!», des manifestants avaient préféré se rassembler devant les bureaux du ministère des Transports du Québec, au square Victoria, afin de dénoncer les hausses de tarifs des transports en commun subies par les usagers au cours des dernières années. Sous le thème «Nos souliers sont usés», ce rassemblement était organisé par la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP). Pendant ce temps, des dizaines de milliers de personnes ont pu déambuler au centre-ville sans se faire importuner par les voitures. Un périmètre avait été fermé à la circulation entre 9h30 et 15h30 pour la cinquième tenue de l'activité «En ville, sans ma voiture!». À ceux qui ont critiqué la valeur illusoire de cette journée qui n'encourage pas vraiment les automobilistes à laisser leur voiture, le maire Gérard Tremblay a rétorqué que le but de cette activité n'était pas d'agacer les gens mais plutôt de tenter de changer les mentalités et les comportements.

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal
514.845.5545

LA FORCE DU DROIT



Marc BOSQUART

Nouvelle
grammaire
française

Grammaire idéale pour les cégeps

GUÉRIN, éditeur ltée
514-842-3481En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

telequebec.tv

CE SOIR 21 H
CURIEUX BÉGIN

MANGER EN SOLO À LA MAISON OU AU RESTO

INVITÉE : SOPHIE CADIEUX

NOUVEAUTÉ

LES ACTUALITÉS

Mésentente à propos de la composition de la commission des études

Les professeurs du collège Édouard-Montpetit sont confrontés à la loi 43

CLAIRANDRÉE CAUCHY

La loi 43, adoptée par le gouvernement en 2005 pour décréter les conditions de travail des employés du secteur public et les empêcher d'exercer des moyens de pression, pourrait servir à mater une mobilisation des professeurs du collège Édouard-Montpetit.

Des modifications apportées par le collège à la composition de la commission des études suscite l'ire des différents syndicats et de l'association étudiante. Le syndicat des professeurs du collège a évoqué cette semaine la possibilité de perturber, voire de bloquer, la prochaine réunion de l'instance. Pour tuer dans l'œuf cette rébellion, la direction a brandi la loi 43.

Les sanctions sont lourdes: chaque journée d'action coûtera une journée de salaire aux participants et trois mois aux membres de l'exécutif syndical. Le syndicat cesserait en outre de percevoir automatiquement ses cotisations syndicales pendant trois mois. Tous s'exposent également à des amendes allant de 100 \$ pour les participants à 100 000 \$ pour le syndicat.

La menace du collège de recourir à cette «loi matraque» attire encore plus les foudres du syndicat, qui déterminera le 1^{er} octobre s'il tente tout de même de perturber la réunion de la commission des études du lendemain. «Je comprends que la loi 43 nous oblige à faire notre travail, à donner les cours et les services. Mais les activités continueraient normalement, on ne ferait que perturber une réunion d'une instance consultative», affirme M. Sabourin.

Le contentieux prend sa source dans la décision du conseil d'admini-

nistration de retirer à l'assemblée générale du syndicat des professeurs le soin de choisir des représentants à la commissions des études. Les coordonnateurs de programmes seront plutôt désignés de facto comme membres de l'instance et la directrice des études pourrait être appelée à choisir un délégué parmi les membres d'un groupe de plusieurs petits programmes. Le nombre de représentants étudiants passe de six à trois et on exige que les représentants des employés de soutien soient obligatoirement choisis parmi les employés relevant des services pédagogiques.

«C'est incroyable qu'on procède de cette façon. La directrice des études va nommer elle-même ceux qui vont faire des recommandations sur le renouvellement de son contrat!», poursuit M. Sabourin.

La directrice des études, Denise Trudeau, réplique qu'elle n'a pas eu à intervenir jusqu'à présent pour désigner des membres de la commission. Elle souligne par ailleurs que l'ancien mode de fonctionnement donnait trop de pouvoir au syndicat. «Il y avait une grande confusion sur les objets de discussion. Il est arrivé trop souvent que l'instance se transforme en commission des relations de travail», fait valoir Mme Trudeau.

La résolution modifiant la composition de la commission des études a été adoptée le 12 juin dernier, à la même réunion où on a donné le feu vert à l'implantation controversée d'un programme de DEC en aéronautique en anglais. «Il n'y a aucun lien entre les deux», souligne Mme Trudeau, précisant que le processus de révision de la composition de l'instance était en branle depuis deux ans.

Le Devoir

EN BREF

Trafic de malbouffe

Winnipeg — Un marché noir de malbouffe semble s'être développé dans une école de Winnipeg, qui en interdit maintenant la vente dans son enceinte. Plus de 70 personnes ont maintenant joint un groupe sur le site Internet Facebook nommé «Bring Back Sugar to Kelvin High School» («Ramenez le sucre à l'école secon-

daire Kelvin»). Un adolescent a déclaré que certains élèves vendent des friandises cachées dans leur casier. Une porte-parole de la division scolaire a refusé de commenter mais a déclaré qu'aucune plainte n'avait été formulée depuis la nouvelle orientation en matière de nutrition prise par l'établissement. — La Presse canadienne



Par un collectif d'auteurs

Sous la direction de Marthe POULIN

HIGH 5
ACTIVITY BOOK 2ANGLAIS LANGUE SECONDE
1^{er} CYCLE DU SECONDAIRE

MILES AWAY FROM ORDINARY

144 pages - 14,95 \$
ISBN 2-7608-5600-3LIDEC inc.
514-843-5991En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Protocole de Kyoto

Yvo de Boer fait la leçon au Canada

Le reste du monde s'attend à ce que le gouvernement Harper participe à la bourse du carbone, dit le représentant de l'ONU

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Pour la première fois hier, un porte-parole de l'ONU a mis le Canada, un signataire du protocole de Kyoto, sur le même pied que les deux principaux parias de la lutte contre les changements climatiques, les États-Unis et l'Australie, en raison de son refus de créer sur son territoire un marché de crédits d'émissions de gaz à effet de serre, basé sur un plafonnement des rejets des principales sources.

Parlant à Chicago dans le cadre d'une rencontre avec la direction du Chicago Climate Exchange (CCE), le secrétaire général de la Convention sur les changements climatiques, Yvo de Boer, a déclaré que «les leaders du monde des affaires exigent de la clarté et des règles équitables sur le marché. Ils démontrent un intérêt certain pour la mise en place de plafonds d'émissions [de gaz à effet de serre, ou GES] ainsi que d'un marché d'échanges de crédits, pas seulement aux États-Unis mais aussi en Australie et au Canada».

Les États-Unis, où plus d'une



Yvo de Boer

ARCHIVES REUTERS

quinzaine d'États ont amorcé le plafonnement de leurs émissions industrielles, et l'Australie ont signé la convention-cadre de Rio sur les changements climatiques de 1992. Mais si l'Australie a refusé de s'engager dans le protocole de Kyoto, qui définit la façon d'atteindre les objectifs de la convention, les États-Unis ont renié leur signature apposée au bas du protocole signé au Japon en 1997. Quant au Canada, il a ratifié la convention-cadre et le protocole mais il refuse, depuis l'élection du gouvernement Harper, d'adopter les moyens nécessaires à l'atteinte de ses engagements pour 2012, ce qui lui a valu hier une deuxième poursuite devant la Cour fédérale

de la part des Amis de la Terre et d'Ecojustice, le nouveau nom de Sierra Legal.

Le grand patron de la lutte contre les changements climatiques a fortement insisté hier à Chicago sur la nécessité de mettre en place un marché de crédits d'émissions de GES qui inclurait ces trois pays anglo-saxons. L'an dernier, ce marché a suscité des transactions d'une valeur totale de 30 milliards, soit deux fois plus que l'année précédente. Ce moyen, a dit M. de Boer, est le plus puissant pour atteindre les objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus, ce qu'exige l'atteinte de résultats contre le réchauffement de la planète.

Toutefois, a précisé Yvo de Boer, ce marché doit «grandir substantiellement» et éventuellement couvrir l'ensemble de la planète pour donner son plein rendement, une allusion aux trois pays parias qui continuent de se donner un avantage économique indu par des politiques énergétiques moins exigeantes que celles de leurs concurrents occidentaux.

Quant à la poursuite intentée hier devant la Cour fédérale contre

le gouvernement Harper par deux grands groupes écologistes canadiens, elle vise deux objectifs. Les requérants demandent en effet au tribunal fédéral de déclarer le gouvernement Harper en contravention de la nouvelle loi fédérale qui lui impose d'atteindre les engagements sous l'empire de Kyoto. Les deux groupes écologistes demandent aussi au tribunal d'émettre une injonction à l'endroit du ministre fédéral de l'Environnement, John Baird, pour le contraindre, sous peine d'outrage au tribunal, à mettre en place un plan conforme aux engagements de Kyoto.

Le projet de loi C-288, présenté aux Communes par le député libéral Pablo Rodriguez, a été sanctionné en juin dernier. Il donnait 60 jours au ministre Baird pour déposer un plan conforme aux exigences du protocole. Mais le ministre a de nouveau déposé à peu près intégralement son plan du printemps dernier, dont il a publiquement reconnu qu'il ne pouvait pas permettre d'atteindre les cibles de réduction des GES pour la période 2008-12 prévue au protocole.

Le Devoir

Projet de port méthanier

Rabaska essuie un revers

La CPTAQ refuse de dézoner les terrains que convoite le promoteur. Mais il s'agit d'une décision intérimaire.

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Dans une décision intérimaire divulguée hier, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) refuse de dézoner les terrains à vocation agricole que convoitent les promoteurs du projet de port méthanier Rabaska.

Pour la commission, l'administration municipale de Lévis, qui agit comme demandeur dans ce dossier, n'a pas démontré que ce terrain était le seul disponible sur la rive sud entre Lévis et Cacoua pour y réaliser ce projet industriel ou que le choix de ce terrain était le moins dommageable pour la vocation agricole du territoire, une exigence incontournable de la Loi sur la protection du territoire agricole.

La décision, que la commission pourrait elle-même renverser dans son jugement définitif sur la foi de représentations supplémentaires, a déclenché un nouvel incendie dans ce dossier de plus en plus explosif d'un point de vue politique dans la mesure où les écologistes sont en voie d'en faire un enjeu national en matière d'énergie et d'environnement, notamment avec la manifestation de samedi à 13h30 au parc Jeanne-Mance, à Montréal.

C'est d'ailleurs sur ce plan qu'a réagi Daniel Breton, porte-parole de la coalition Québec-Kyoto. La coalition estime que le projet Rabaska, sans plafond réglementaire d'émissions de gaz à effet de serre, va simplement gonfler le bilan québécois et non pas stimuler le transfert du pétrole vers le gaz, comme le prétendent les promoteurs gaziers.

Du côté des promoteurs, on était atterré par la décision de la commission. Selon leur porte-parole, Simon Poitras, l'entente convenue avec les agriculteurs du coin aurait dû convaincre la commission de l'absence d'impacts, d'autant plus, a-t-il dit, que cette entente prévoit que Rabaska va raser 20 hectares de forêt «à faible potentiel» pour recréer de nouvelles terres en

compensation de celles utilisées pour le projet.

Accusant la commission de ne pas avoir pris la peine de les joindre pour obtenir des renseignements additionnels, les promoteurs de Rabaska ont aussi soutenu que les deux commissions d'évaluation environnementale avaient pourtant statué sur la pertinence de l'emplacement choisi à Lévis du point de vue des «paramètres techniques et de rentabilité».

Décret

Des acteurs économiques et municipaux de la région évoquaient même hier la possibilité de demander au gouvernement Charest de renverser par décret privé une éventuelle décision judiciaire de la CPTAQ. La chose ne s'est faite qu'une fois au Québec et est depuis lors devenue le «scandale» des terrains de Bell Hélicoptère dans les Basses-Laurentides.

Pour la procureure des six agriculteurs opposés au dézoning des 271 hectares réclamés par Lévis, M^{me} Guylaine Caron, la commission s'est basée sur le fait incontournable que la recherche des sites alternatifs, exigée par la loi, n'a pas été faite avec rigueur et que ce qui a été déposé devant le BAPE et la commission fédérale satisfaisait peut-être ces commissions mais ne respectait pas les dispositions impératives de la Loi sur la protection du territoire agricole.

Cette demande n'est rien, a dit M^{me} Caron, à côté de l'annonce par Lévis d'une autre demande en vue de dézoner un autre territoire voisin, presque aussi vaste, à des fins industrielles. Tout se passe, a-t-elle affirmé, comme si certains avaient décidé que Rabaska pouvait servir de cheval de Troie pour créer un nouveau parc industriel alors qu'il existe des terrains compatibles avec ce projet, s'il est justifié, une autre démonstration que la CPTAQ n'a pas jugée bien convaincante.

Le Devoir

Charest s'adjoint un retraité d'Alcan

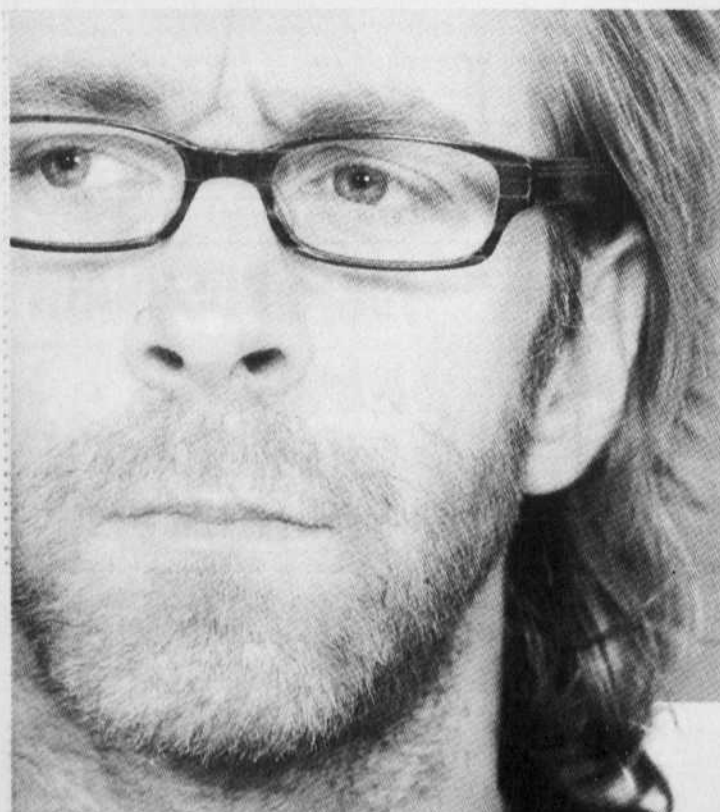
ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Jean Charest a finalement réussi à dénicher un nouveau chef de cabinet: Daniel Gagnier, haut gradé de chez Alcan à la retraite, qui a beaucoup cultivé son image verte ces dernières années. Le magazine L'Actualité l'avait même qualifié en 2006 de «militant écologiste en veston-cravate». M. Gagnier, au même magazine, déclarait: «Les gouvernements devraient réduire leurs subventions aux entreprises qui ne font pas assez d'efforts» en matière d'environnement. «Chez Alcan, il s'est en effet beaucoup occupé des questions de développement durable. Et de façon très «proactive», a commenté Steven Guilbault, porte-parole en matière de changements climatiques chez Equiterre.

Sans être un ami intime, M. Charest connaît M. Gagnier depuis ses années en politique fédérale. Celui qui se fait appelé «Dan» travaillait alors comme directeur des communications au conseil privé à Ottawa au moment où le traité de libre-échange avec les États-Unis était négocié. Il avait auparavant œuvré pendant une décennie au ministère des Affaires étrangères. Dans la fonction publique fédérale, M. Gagnier a aussi été directeur du Centre d'information sur l'unité canadienne au ministère de la Justice.

Le nouveau chef de cabinet, qui est né à Montréal en 1946, a une bonne connaissance de deux autres provinces canadiennes: l'Ontario, où il a fait partie du cabinet de David Peterson à titre de «principal secretary». Et la Saskatchewan, où il a agi comme sous-ministre au Développement économique et au Commerce. Après avoir été président de l'Association des brasseurs du Canada de 1992 à 1994, il s'est joint à Alcan où, en tant que vice-président, Affaires générales et externes, il a notamment participé à la stratégie d'acquisition de Péchiney. «Je croyais que je savais ce que c'était que de gérer des problèmes et du stress. Mais rien ne m'avait préparé à la décennie qui suivrait en tant que membre d'une équipe de direction qui devait procéder à la réingénierie et au repositionnement d'Alcan, une des principales entreprises canadiennes, opérant en 28 langues et détenant 400 usines et bureaux dans plus de 60 pays sur cinq continents», écrivait-il dans une des dernières livraisons (juillet-août) de la revue Option politique. M. Gagnier entrera en poste lundi prochain. Son prédécesseur, Stéphane Bertrand, a annoncé son départ le 4 septembre.

Le Devoir



Pour apprendre l'art de consommer sans polluer.
Première avec François Avaré qui s'interroge sur la politique d'achat au Québec de Wal-Mart.

TV5

WWW.TV5.CA

PASSEZ AU VERT

CE SOIR 22h

DES QUESTIONS?
JEAN CHAREST VOUS RÉPOND.

WWW.PREMIER-MINISTRE.GOUV.QC.CA



Québec

LES ACTUALITÉS

L'ancienne athlète avait enlevé sa fille pour l'entraîner dans sa croisade aux États-Unis

Coupable, Myriam Bédard demandera l'absolution

RÉMI NADEAU

Québec — Après deux jours de délibérations, le jury a tranché: la triple médaillée olympique Myriam Bédard a été reconnue coupable hier d'avoir enlevé sa fille en contravention des dispositions d'une ordonnance de garde.

Au moment où le juré numéro six a prononcé le verdict, au palais de justice de Québec, l'ex-biathlète n'a montré aucune émotion, mais elle semblait abattue lorsque, après un bref ajournement, son avocat a demandé que les représentations sur sentence soient reportées au 9 octobre.

M^e John Pepper fils a annoncé son intention de plaider une absolution pour sa cliente afin de lui éviter un casier judiciaire. Il a indiqué au juge Jean-Claude Beaulieu qu'il avait besoin de plus de temps pour consulter la jurisprudence à ce sujet.

Puisque la procureure de la Couronne, Josée Lemieux, ne s'est pas opposée au report des représentations, le juge Beaulieu a acquiescé à la requête de la défense, précisant que «Mme Bédard a droit à une pleine représentation».

A sa sortie de la salle d'audiences, Mme Bédard n'a émis aucun commentaire, son avocat se contentant de remercier les représentants des médias. «Vous avez été très respectueux, on l'apprécie énormément», a commencé M^e Pepper. «Nous préférons que nos remarques soient gardées pour la cour, toutes nos représentations y seront faites», a-t-il ajouté.

Pour sa part, la procureure de la Couronne a ainsi brièvement expliqué le verdict de culpabilité: «C'est difficile de dire sur quoi les jurés ont basé leur verdict, mais je pense que nous avons démontré que Myriam Bédard est partie [aux États-Unis] avec l'intention de priver le père de

Myriam Bédard et son avocat, M^e John Pepper.

la possession de l'enfant.»

Selon M^e Lemieux, «c'est probablement la force de la preuve qui a été présentée» qui a convaincu le jury de la culpabilité de l'ex-athlète de 37 ans.

L'avocate a refusé de révéler la nature de la sentence qu'elle entend réclamer le 9 octobre prochain, précisant seulement qu'elle s'opposera à l'absolution qui sera plaidée par la défense.

M^e Lemieux a ajouté qu'elle tien-

dra compte des 14 jours de détention qu'a déjà purgés Myriam Bédard après avoir été arrêtée près de Washington, le 22 décembre 2006.

En vertu du code criminel, l'ex-athlète est passible d'une peine maximale de dix ans d'emprisonnement.

Mme Bédard a mis le cap vers les États-Unis le 2 octobre 2006 avec sa fille de 11 ans et son conjoint Nima Mazhari afin de dénoncer «le terrorisme bureaucratique» dont le couple se dit victime.

La preuve a révélé qu'elle n'avait pas avisé le père, Jean Paquet, de la date de leur départ, pas plus qu'elle ne l'avait informé de leur destination précise et de la date de leur retour.

Par ailleurs, Mme Bédard n'a pas communiqué avec les autorités policières de Québec après que son ex-conjoint l'eut prévenue qu'il allait lancer la police à ses trousses, lors d'une conversation téléphonique le 28 novembre 2006.

Au cours de sa plaidoirie, la procureure de la Couronne avait fait valoir que Mme Bédard ne pouvait pas prétendre ne pas avoir eu l'intention de priver le père de ses droits d'accès.

En défense, M^e Pepper fils avait plaidé qu'on ne pouvait pas reprocher à la mère d'avoir empêché Jean Paquet de voir sa fille parce que ce dernier, de toute façon, n'était pas disponible.

Ce verdict de culpabilité est un coup dur pour celle qui a connu des moments de gloire olympique. La biathlète a reçu une médaille de bronze aux Jeux d'Albertville en 1992 avant de dominer sa discipline en remportant deux médailles d'or aux Jeux olympiques d'hiver de Lillehammer en 1994.

Elle est revenue sous les feux de la rampe en février 2004 quand elle a affirmé avoir été contrainte de quitter son poste chez Via Rail pour avoir remis en question certains paiements exagérés à des firmes publicitaires du Québec dans le cadre du scandale des commandites.

En mars de cette même année, elle a stupéfié un comité de la Chambre des communes quand elle a affirmé que l'ancien premier ministre Jean Chrétien avait décidé de ne pas lancer le Canada dans la guerre en Irak grâce aux conseils de son conjoint, M. Mazhari.

La Presse canadienne

Le pont Champlain est encore bon pour 15 ou 20 ans

Michael Fortier nie que son gouvernement ait décidé d'en construire un nouveau

JEANNE CORRIVEAU

Le gouvernement fédéral n'envisage pas pour l'instant de construire un nouveau pont pour remplacer le pont Champlain. Ottawa reconnaît toutefois que, selon une étude, il pourrait être plus avantageux à long terme d'ériger une nouvelle structure que d'effectuer des travaux d'entretien sur le pont vieillissant, construit en 1962.

De passage à Kahnawake hier matin, Michael Fortier, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et responsable de la région de Montréal, a indiqué que le tablier du pont Champlain, qui a fait l'objet d'une réfection majeure en 1992, est dans un état «très acceptable» et qu'il ne sera pas nécessaire de le remplacer avant 15 ou 20 ans. Selon lui, il serait inutile d'échafauder dès maintenant des scénarios qui seront éventuellement retenus en 2020 ou en 2025.

Dans son édition d'hier, Le Journal de Montréal faisait état d'une étude commandée par la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain, qui indiquait que la construction d'un nouveau pont de huit à dix voies coûterait environ un milliard de dollars et serait plus avantageuse que le fait de procéder à des travaux de réfection du pont actuel, perpétuellement congestionné et soumis à une détérioration rapide compte tenu du volume élevé de la circulation.

Le ministre Fortier estime toutefois que le simple fait de compléter l'autoroute 30, qui permettra de contourner l'île de Montréal, désengorgera le pont Champlain. «L'autoroute 30 [...] va totalement décongestionner le pont Champlain. C'est près de 3500 véhicules par jour qui n'iront plus sur le pont Champlain et, donc, qui ne circuleront même plus sur l'île de Montréal», a-t-il dit.

Construire un nouveau pont parallèle à l'actuel pont Champlain coûterait le même prix que l'implantation d'un système léger sur rail (SLR) sur

l'estacade du pont Champlain, un projet que réclament depuis des années des élus et des gens d'affaires de la Rive-Sud afin de résoudre l'épineux problème du transport entre les deux rives du fleuve Saint-Laurent. André Girard, vice-président de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain, estime toutefois que cette option ne constitue pas nécessairement une solution aux problèmes de congestion et de vieillissement prématuré du pont Champlain. «Quand on y pense bien, le fameux SLR sur l'estacade, tout ce qu'il fait, c'est de remplacer les voies réservées aux autobus. On ne règle pas le problème», a-t-il soutenu sur les ondes de Radio-Canada. M. Girard n'a toutefois pas voulu confirmer le nombre de voies qu'on pourrait aménager sur un éventuel nouveau pont.

Pour Raymond Allard, porte-parole du Réseau de transport de Longueuil (RTL), la construction d'un nouveau pont n'est pas nécessairement une mauvaise nouvelle dans la mesure où le SLR pourrait éventuellement rouler sur la nouvelle structure. La facture d'implantation du SLR serait du même coup coupée du tiers puisque, selon le plan étudié par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), l'estacade devrait être prolongée pour relier l'autoroute 10 à la structure actuelle au-dessus de la voie maritime du Saint-Laurent. «Que le SLR passe par l'estacade ou qu'il passe par le nouveau pont, ça n'a pas beaucoup d'importance. En passant par le nouveau pont, ça va permettre au projet de faire des économies en immobilisations», a-t-il expliqué.

Ce qui est toutefois certain, c'est qu'il faudra trouver une solution au problème de transports en commun entre les deux rives, car le terminus d'autobus situé au centre-ville de Montréal est déjà trop congestionné et ne pourrait pas recevoir d'autobus supplémentaires, a ajouté M. Allard.

Le Devoir et La Presse canadienne

Congédier un mauvais col bleu demande du temps

Montréal cherche à congédier Gérald Zombor depuis 1984, mais l'administration vient d'essayer un nouveau revers devant un tribunal

JEANNE CORRIVEAU

Même si elle a perdu sa cause devant la Cour supérieure, la Ville de Montréal entend bien parvenir à congédier Gérald Zombor, un col bleu au comportement agressif, et elle interjettera appel dans cette affaire.

À l'été 2004, la Ville de Montréal avait congédié Gérald Zombor, un col bleu de l'arrondissement de Saint-Laurent affecté aux parcs. L'homme avait collectionné les suspensions à répétition entre 2002 et 2004 compte tenu de son comportement agressif. À diverses occasions, il avait proféré des menaces envers

des contremaîtres. Il avait notamment jeté sur le bureau d'un contremaître une corde terminée par un nœud coulant. À une autre occasion, il s'en était pris à une directrice. «Son ton a été humiliant au point qu'un des spectateurs n'a pas hésité à venir témoigner pour faire part de son indignation du spectacle inqualifiable», avait précisé l'arbitre appelé à étudier le dossier.

La Ville avait fini par mettre Gérald Zombor à la porte en 2004. La réplique du syndicat n'avait pas tardé avec le dépôt de plusieurs griefs.

Au début de 2007, soit deux ans après le congédiement, un arbitre du travail a rendu sa décision:

même s'il estimait appropriées les mesures disciplinaires imposées à l'employé, l'arbitre M^e André Sylvestre a toutefois jugé que le dernier événement — Zombor avait pris à partie un contremaître et menacé de lui faire perdre son emploi — ne justifiait pas son congédiement. L'arbitre a alors imposé au col bleu une suspension de huit mois, obligeant l'arrondissement à rembaucher son ex-employé et à lui verser le salaire perdu de même que les intérêts encourus.

M^e Sylvestre a pourtant noté dans son jugement que M. Zombor n'avait pas admis ses torts et qu'il avait même menti lors de son témoignage.

La Ville a soumis la cause à la Cour supérieure, estimant que l'arbitre aurait dû considérer l'incident qui a mené au congédiement du col bleu non pas comme un événement isolé, mais comme un événement «culminant» qui s'ajoutait à son lourd dossier disciplinaire. Le 28 août dernier, la juge Chantal Corriveau a rejeté la requête de la Ville.

Mercrredi, le comité exécutif de la Ville a décidé de porter la cause en appel. À ce jour, les frais judiciaires liés à cette affaire s'élevaient à près de 26 000 \$.

Le Devoir

LES GRANDES GLACIATIONS

Pierre PAGÉ

LES GRANDES GLACIATIONS

2^e édition

Pour comprendre le réchauffement de la planète

520 pages - 64,10 \$
ISBN 978-2-7601-5282-3

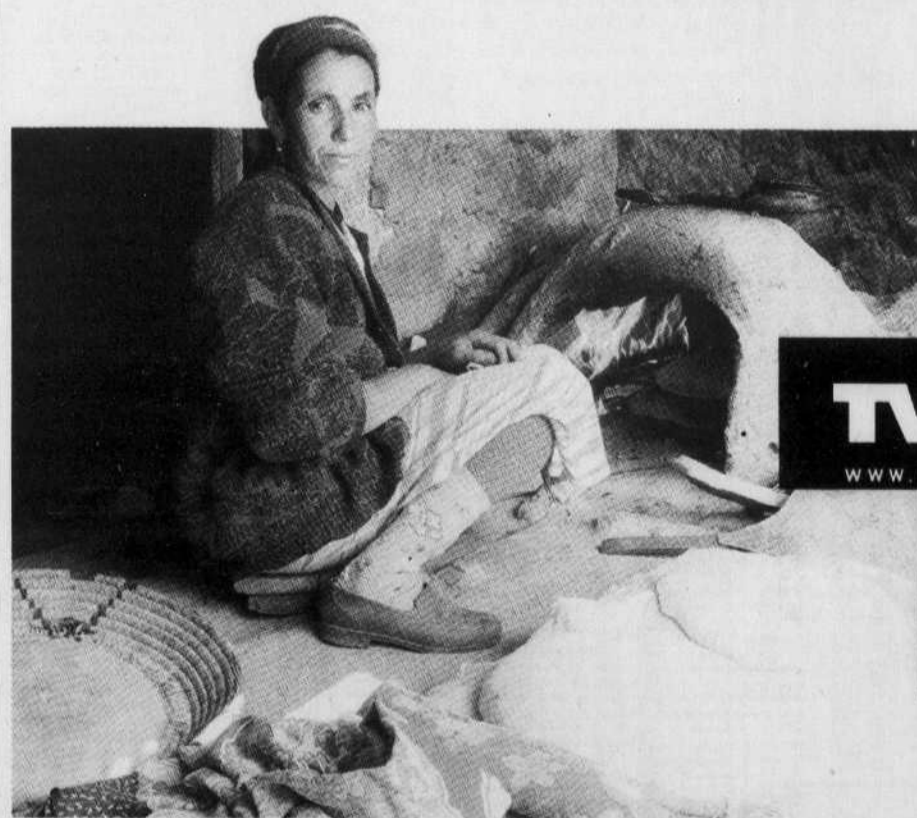
GUÉRIN, universitaire
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

EN BREF

MacKay rencontre Gates

Washington — Le ministre de la Défense, Peter MacKay, affirme que la mission en Afghanistan est une qui ne peut se solder par un échec et qu'un engagement plus ferme est requis des pays membres de l'OTAN pour empêcher l'exportation de la terreur. À l'issue d'une rencontre d'une heure à Washington, hier, avec son vis-à-vis américain Robert Gates, M. MacKay a soutenu que les talibans pourraient devenir une menace à l'extérieur de l'Afghanistan si des pays comme le Canada abandonnent. Il a ajouté que personne n'est en sécurité et que tous doivent donc partager ce fardeau. Sa visite vient clore une tournée-éclair de rencontres en Angleterre, en Norvège et aux Pays-Bas. Les pourparlers visaient à obtenir davantage d'aide dans la région très dangereuse du sud de l'Afghanistan. — La Presse canadienne

TV5
WWW.TV5.CA

Des sommets de l'Atlas aux portes de l'Atlantique, un itinéraire peu fréquenté à la rencontre des berbères, nomades et charmeurs de serpents.

FAUT PAS RÊVER
AU MAROC

CE SOIR 20h



telequebec.tv

CE SOIR 19 H 30

IL VA Y AVOIR DU SPORT

DOIT-ON PERMETTRE LE DOPAGE DANS LE SPORT ?

INVITÉ : CHRISTIAN BÉGIN



LE MARCÉBOURSER

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table A: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table B: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table C: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table D: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table E: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table F: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table G: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table H: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table I: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table J: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table K: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table L: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table M: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table N: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table O: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table P: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table Q: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table R: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table S: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Three Volume Haut Bas Perm. Var.

Table T: Market data for various stocks including Alcan, Alcan, Alcan, etc.

TORONTO

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou p+ actions assorties de droits de préférence; pr actions privilégiées; r actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u unité de capital-actif; v= dividende variable; wt ou w= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

Table with columns: TSX, Dow Jones, Dollar, OR, 1\$ canadien, 99,87 \$us, +1.37, à New York, 732,40 \$us, +10.40

LES COTES

Table with columns: Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bahamas, Barbade, Bermudes, Brésil, Caraïbes, Chili, Chine, Costa Rica, Corée, États-Unis, Hong Kong, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Norvège, Pérou, Philippines, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Singapour, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Venezuela

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table with columns: Standard & Poors TSX, Canadian Smlcap, Canadian MidCap, 60 Index, 60 Capped Index, Cdn Consumer Discretionary, Cdn Consumer Staples, Cdn Div Metals & Mining, Cdn Energy, Cdn Financials, Cdn Health Care, Cdn IT, Cdn Industrials, Cdn Materials, Cdn Real estate, Cdn Telecom Services, Cdn Utilities

Canadian Venture

Table with columns: S&P CDNX, 107875, 2800.85, +42.40, 1.5

Le Marché Américain

Table with columns: 30 Industrielles, 20 Transports, 15 Services publics, 65 Dow Jones Composé, Composite NYSE, Indice AMX, S&P 500, NASDAQ

Les plus actifs de Toronto

Table with columns: Compagnies, Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Perm. (\$), Var. (\$), Var. (%)

Les plus actifs du Canadian Venture

Table with columns: Compagnies, Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Perm. (\$), Var. (\$), Var. (%)

INDICES QUÉBEC

Table with columns: 20 septembre 2007, Fermeture, Variation journalière, Variation journalière (%), Variation depuis le 1er janvier

TRADING EN FRANÇAIS

Table with columns: Compagnies, Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Perm. (\$), Var. (\$), Var. (%)

LES DÉTACHÉS

Table with columns: Compagnies, Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Perm. (\$), Var. (\$), Var. (%)

Gourou.tv - La situation du marché, La direction des secteurs, Les signaux d'achat et de vente, La ligne de conduite, www.gourou.tv

ÉCONOMIE

La crise immobilière américaine frappe plus durement que prévu

GÉRARD BÉRUBÉ

L'impact de la crise immobilière américaine se veut plus sévère que prévu. L'aveu vient du président de la Réserve fédérale américaine (Fed), Ben Bernanke, qui invite, au passage, les banques créancières à plus de souplesse dans leur politique de saisies immobilières. Le taux de défauts de paiement a connu une hausse vertigineuse cet été et l'on s'attend au pire.

Dans une présentation à Washington au lendemain de la réduction de 50 points de base du taux cible de la Fed, le président de l'institution a reconnu que l'impact de la crise immobilière sur les marchés financiers avait été sous-estimé. «Les turbulences ont eu pour origine les inquiétudes sur les crédits hypothécaires à risque, mais les pertes qui en ont résulté sur les marchés financiers mondiaux ont largement dépassé les estimations les plus pessimistes du montant des pertes possibles sur ces prêts», a déclaré Ben Bernanke lors de son passage devant le Congrès américain.

Ce constat étant, le président de la Fed joint sa voix à

ceux qui plaident en faveur d'une plus grande transparence. «Les problèmes récents dans le crédit à risque ont souligné la nécessité non seulement d'une plus grande transparence et de nouvelles règles, mais aussi de la nécessité d'appliquer de manière plus uniforme la réglementation [...] aux courtiers et aux prêteurs», a-t-il souligné.

Quant à l'aide pouvant être apportée aux emprunteurs hypothécaires, qui figurent parmi les grands écopés de l'éclatement de la bulle des subprime, Ben Bernanke a rappelé la portée limitée des interventions gouvernementales. Il a donc invité les banques créancières à faire preuve de plus de souplesse envers leurs clients à risque.

Un peu plus tôt cette semaine, la firme californienne RealtyTrac a fait ressortir un doublement du nombre de défauts de paiement et de saisies entre les mois d'août 2006 et 2007. Le taux de défaillance était en hausse de 115 % sur un an et de 36 % par rapport à juillet.

Scénario catastrophe évité

Cette hausse vertigineuse vient témoigner d'une

crise qui ira en s'aggravant, croit l'économiste principal de Marchés mondiaux CIBC. Benjamin Tal estime toutefois que le scénario catastrophe meublant les anticipations du marché sera évité. «Alors que le pire de l'effondrement des marchés des prêts hypothécaires à risque observé aux États-Unis est encore à venir, les pertes ne seront pas aussi élevées que celles estimées par les marchés.» N'empêche, l'économiste parle d'un taux de défaillance appelé à se situer à des niveaux sans précédent, pour se faire tout en nuances et conclure que «le taux des défauts de paiement des hypothèques à risque atteindra 25 % en tout et pour tout», alors que le marché estime un taux de 30 %. Benjamin Tal chiffre la valeur de ces hypothèques à risque à 700 milliards \$US.

Dans son étude, il s'appuie sur le fait que «la qualité globale des hypothèques souscrites en 2006 et pendant la première moitié de 2007 est de loin la moins bonne en raison de mauvaises sélections des risques, d'activités réduites de remboursement anticipé et de moins bonnes appréciations du prix des maisons».

«Ces prêts hypothécaires se caractérisent aussi par un bond important des fraudes», a-t-il ajouté, estimant qu'au moins «70 % des défauts de paiement sont liés à une fausse déclaration dans la demande de prêt originale».

L'aggravation prévue traduit également le fait que, contrairement aux années précédentes, les maisons financées en 2006 et en 2007 n'ont pas connu de hausse de leur valeur. Pire, cette valeur s'est dépréciée. L'économiste a rappelé que ces prêts hypothécaires ont été accordés pour la plupart sans mise de fonds initiale. Ce faisant, «pas moins d'un quart des prêts hypothécaires à taux variable émis en 2006 sont à présent en position négative», selon une estimation fondée sur un recul de 3 % du prix moyen des maisons. Si les prévisions du marché s'avéraient et que le prix des maisons reculait d'un autre 10 %, «ce sont 40 % des prêts qui seraient alors en position négative».

Le Devoir

Avec l'Agence France-Presse

Envolée du dollar: Ottawa n'interviendra pas

KARINE FORTIN

Ottawa — Le gouvernement fédéral n'entend pas intervenir afin d'atténuer les effets de l'envolée du dollar canadien sur les entreprises manufacturières ou touristiques du pays.

Le ministre des Finances, Jim Flaherty, estime avoir déjà fait beaucoup pour le secteur de la fabrication, en réduisant son taux d'imposition et en permettant un amortissement accéléré des dépenses d'investissement.

À son avis, plutôt que de compter sur l'État, les entreprises canadiennes auraient tout intérêt à profiter de la vigueur du dollar pour acheter de la machinerie à la fine pointe de la technologie qui améliorerait leur productivité et leur permettrait d'être plus concurrentielles.

«La clef du succès du secteur manufacturier au Canada est l'amélioration de la productivité», a-t-il dit lors d'un point de presse au bureau du ministre des Finances à Ottawa.

Le ministre a rappelé que l'économie canadienne comptait parmi les plus fortes du monde et que le taux de chômage demeurait faible

en dépit des centaines de milliers d'emplois perdus depuis 2002 chez les fabricants, concentrés au Québec et en Ontario.

Il a indiqué qu'il avait parlé hier au gouverneur de la Banque du Canada, David Dodge, et qu'il n'était pas question d'intervenir sur les marchés afin d'influencer la valeur du huard par rapport au billet vert.

«C'est une devise flottante et nous allons laisser les marchés décider s'ils ont raison ou pas. Les fluctuations d'un jour ou deux dans le marché sont le reflet de ce que les gens pensent à un moment précis», a-t-il fait valoir.

Jim Flaherty s'est néanmoins dit préoccupé par le sort de l'industrie forestière, qui dépend de la santé du secteur américain de la construction qui subit le contrecoup de la crise des prêts hypothécaires.

Il s'attend aussi à une diminution de la demande des consommateurs américains, si l'incertitude économique persistait au sud de la frontière. Cela pourrait encore affaiblir les exportateurs ainsi que les géants de l'automobile.

La Presse canadienne



Dominique Strauss-Kahn pose pour les photographes à la sortie de son audition devant les administrateurs du FMI. La tâche du futur directeur général sera «de reconstruire la crédibilité et l'efficacité du Fonds», a relevé l'ancien ministre socialiste lors de son grand oral.

Favori des actionnaires de poids, Strauss-Kahn passe son grand oral au FMI

DAVID DIEUDONNE

Washington — Le Français Dominique Strauss-Kahn, grand favori à la direction du Fonds monétaire international (FMI), a souligné hier que l'existence même de l'institution de Washington était en jeu face à la grogne des pays pauvres, lors de son audition par les administrateurs du FMI.

La tâche du futur directeur général sera «de reconstruire la crédibilité et l'efficacité du Fonds», a relevé l'ancien ministre socialiste lors de son grand oral, tenu deux jours après celui de son rival tchèque Josef Tosoovsky.

Après avoir rencontré au cours des derniers mois nombre de dirigeants, en particulier de pays en développement, lors d'un voyage de «60 000 miles» (100 000 kilomètres), l'ancien ministre français de l'Économie et des Finances s'est dit «frappé de voir combien l'institution se trouvait à la croisée des chemins».

«Ce qui pourrait bien être en jeu aujourd'hui, c'est l'existence même du FMI en tant qu'institution majeure apportant la stabilité financière au monde», a ajouté M. Strauss-Kahn, dont l'intervention a été diffusée à la presse. M. Strauss-Kahn a affirmé aux gouverneurs du FMI qu'il «ne voulait pas être le candidat du Nord contre le Sud ou des riches contre les pauvres».

Interrogé à sa sortie de la réunion, il a indiqué que ses propos avaient reçu un accueil «excellent». «Les administrateurs sont très agréables», a-t-il ajouté, devant quelques journalistes.

Soutenu par l'Union européenne et adoubé mercredi par les États-Unis, M. Strauss-Kahn est pratiquement sûr de l'emporter face à M. Tosoovsky.

Avec 16,79 % des droits de vote, les États-Unis sont le premier actionnaire du FMI. Les 27 pays de l'UE contrôlent ensemble 32,09 % des votes.

À titre de comparaison, la Russie, qui soutient M. Tosoovsky, ne possède que 2,70 % des droits de vote. Le gouvernement tchèque défend le candidat français.

«Une élection n'est jamais faite tant qu'elle n'est terminée», a toutefois souligné M. Strauss-Kahn, à sa sortie du Fonds.

M. Strauss-Kahn, âgé de 58 ans, dispose d'une longueur d'avance sur son challenger de dernière minute: sur les rangs depuis début juillet, il a déjà rencontré les 24 administrateurs du Fonds, fin juillet à Washington.

«C'est bien de rencontrer les gens dont on demande la confiance», a-t-il commenté.

Pour s'assurer de la bonne volonté des administrateurs, M. Strauss-Kahn s'est engagé, s'il était élu, à effectuer l'intégralité de son mandat de cinq ans, tirant implicitement un trait sur d'éventuelles ambitions présidentielles.

Interrogé après la réunion, il a toutefois refusé de confirmer son renoncement. Cinq ans, «c'est la durée du mandat», a-t-il simplement indiqué. «Quand un mandat est de cinq ans, on ne dit pas qu'on vient pour six mois».

Crise de représentativité

Après 60 années d'existence, le FMI est confronté à une crise de représentativité. Les pays émergents disputent aux États-Unis et à l'Europe la prédominance traditionnelle qu'ils exercent sur les grandes orientations stratégiques et leur contrôle des instances de direction.

Aux termes d'une règle non écrite, l'Europe choisit le directeur général du FMI, tandis que les États-Unis désignent le président de la Banque mondiale.

Dans l'adresse qu'il a prononcée mardi, M. Tosoovsky, banquier central de carrière, brièvement premier ministre, s'est posé en défenseur des pays les moins représentés.

Les membres du conseil doivent se prononcer par vote le 28 septembre.

Agence France-Presse

Demande de recours collectif sur les garanties prolongées

L'Union des consommateurs et une consommatrice de Montréal, Catherine Poissant, demandent à la Cour supérieure d'autoriser un recours collectif contre Best Buy et Future Shop. Leur demande, formulée au nom des consommateurs du Québec, concerne les personnes qui ont acheté une garantie prolongée de ces magasins. Elles réclament l'annulation des contrats et le remboursement aux consommateurs des sommes versées, en plus de dommages punitifs.

Faux avantages

La requête allègue que les commerçants attribuent faussement certains avantages à leurs garanties prolongées et passent sous silence des faits importants, notamment que la garantie légale offre une couverture de même durée, voire plus longue que les garanties prolongées.

L'Union des consommateurs reproche également aux intimées, lorsqu'un consommateur fait appel à la garantie prolongée au cours de la première année suivant l'achat, de le renvoyer vers le fabricant, alors que la Loi sur la protection du consommateur leur impose, au même titre qu'au fabricant, la responsabilité de la garantie légale. Selon Charles Tanguay, responsable des communications de l'Union des consommateurs, l'acheteur de la garantie prolongée paie donc des frais supplémentaires pour que le commerçant lui donne un service inférieur à ce que la loi lui procure sans frais.

Un profit

La requête allègue que l'intimée tire un profit de 50 à 60 % de la vente des garanties prolongées. L'Union des consommateurs indique également dans sa requête que le prix payé pour ces garanties est très élevé par rapport aux très rares avantages réels qu'elles procurent et que cela constitue de l'exploitation du consommateur.

L'Union des consommateurs invite ainsi les consommateurs qui ont acheté une garantie prolongée lors de l'achat d'un meuble, d'un appareil électroménager, d'un appareil électronique ou d'un accessoire de compléter un court questionnaire sur son site Web.

La Presse canadienne

Quebecor réclame la fin de la «mainmise» sur le marché du sans-fil

Toronto — Le gouvernement fédéral doit rapidement mettre fin à la «mainmise» des trois grands opérateurs canadiens de téléphonie sans fil, a affirmé hier le président et chef de la direction de Quebecor, Pierre Karl Peladeau.

Bell, Telus et Rogers feront tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter d'abaisser leurs prix et d'offrir un meilleur service, a estimé M. Peladeau, dont la compagnie a déjà exprimé l'intention de lancer son propre service de téléphonie cellulaire. «Les trois grands fournisseurs de services sans fil au Canada possèdent la mainmise sur le marché», a déclaré M. Peladeau lors d'un discours devant les membres de l'Empire Club de Toronto, demandant ainsi une nouvelle fois à Ottawa d'ouvrir le marché du sans-fil à la concurrence et d'annoncer rapidement les règles et la date des enchères prévues pour l'attribution des fréquences pour les services cellulaires de troisième génération.

«Ils continuent de nier aux Canadiens l'accès à des prix plus bas et à plus d'innovation, comme ce fut le cas pour le bon vieux téléphone filaire.»

Quebecor — propriétaire du câblodistributeur Vidéotron, du groupe de journaux Sun Media et du réseau de télévision TVA — est prêt à faire d'importants investissements dans un réseau de téléphonie mobile de nouvelle génération si elle peut obtenir l'assurance que les règles seront les mêmes pour tous, même chez les joueurs déjà établis.

«Il fut un temps où le Canada était un leader mondial dans le domaine des services de télécommunications et un environnement concurrentiel adéquat lui permettrait de reprendre sa place», a déclaré M. Peladeau. De meilleurs prix, de meilleurs services et une meilleure technologie donneraient un répit aux consommateurs canadiens et permettraient à nos entreprises d'être plus concurrentielles.»

La Presse canadienne

Une tempête tropicale propulse à la hausse le prix du brut

New York — Les prix du pétrole sont montés hier à des records historiques, bondissant à plus de 84 \$US à New York, alors que près d'un tiers de la production du golfe du Mexique était arrêtée en raison des risques de tempête tropicale.

Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de light sweet crude pour livraison en octobre a terminé sur un gain de

1,39 \$US, à 83,32 \$US, un record en clôture. En séance, il a grimpé pour la première fois de son histoire jusqu'à 84,10 \$US. Sur l'intercontinental Exchange de Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre a pour sa part progressé de 62 \$US, pour clôturer à 79,09 \$US. Il a établi auparavant un record historique à 79,28 \$US. Son précédent record remontait au 7 août 2006, à 78,64 \$US le baril.

Selon l'agence gouvernementale américaine Minerals Management Service, cinq plates-formes pétrolières et cinq derricks ont été évacués car ils se situaient sur le trajet probable d'une tempête tropicale. Environ 27,7 % de la production de pétrole du golfe du Mexique était arrêtée hier, soit 360 000 barils par jour. En outre, environ 16,7 % de la production de gaz naturel était hors service.

«Les informations laissant entendre que 28 % de la production dans le golfe du Mexique ont été stoppés ont soutenu les cours», a commenté Eric Wittenauer, analyste chez A.G. Edwards.

Par ailleurs, les prix sont soutenus depuis plusieurs semaines par des inquiétudes sur le niveau des réserves pétrolières américaines.

Agence France-Presse

RÉSULTATS DES TIRAGES DU: 2007-09-19					
649	05 17 24 39	compt. (C)			
	36 41 49				
GAGNANTS	LOTS				
6/6	1	3 798 021,00 \$	6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+C	1	271 287,10 \$	5/6+C	1	50 000,00 \$
5/6	128	1 750,80 \$	5/6	17	500,00 \$
4/6	6 204	68,40 \$	4/6	593	50,00 \$
3/6	111 586	10,00 \$	3/6	12 578	5,00 \$
2/6+C	68 626	5,00 \$			
Ventes totales:		13 142 612 \$	Extra	6421627*	
Prochain gros lot (approx.):		4 000 000 \$		500 000\$	
				*décomposable dans les deux sens	

TripleX

NOUVELLE LOTERIE SUR TERMINAL À 1\$.
3 FAÇONS DE GAGNER CHAQUE JOUR!

En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

ÉDITORIAL

Examen
de conscience

Un rapport issu des hautes sphères universitaires laisse deviner ce qu'il ne dit pas clairement: la gouvernance des universités québécoises pourrait être plus éclatante. Entre une autonomie jalousement protégée et une reddition de comptes à peaufiner, les universités doivent se livrer à un sérieux examen de conscience.

Le communiqué de presse annonçait du mordant: «Des changements importants dans la gouvernance des universités québécoises.» Non content de proposer des pistes pour redorer l'imputabilité de ces hauts lieux de savoir, un comité issu de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) proposerait sûrement d'abord un diagnostic; on saurait lesquelles de nos fières indépendantes conjuguent adroitement autonomie et reddition de comptes, on connaîtrait aussi l'ampleur de la tâche à accomplir pour d'autres.

C'était trop espérer. Composé surtout de dirigeants universitaires, anciens et actuels, le Groupe de travail sur la gouvernance des universités n'a pas répondu aux lancinantes questions qui se posent en matière de gestion universitaire, particulièrement depuis la spectaculaire déconvenue de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Sans doute nerveux devant l'exaspération gouvernementale manifestée à l'endroit des fautifs, les dirigeants d'université se réfugient derrière l'autonomie pour renvoyer aux institutions, et à elles seules, le devoir d'autocritique.

Mais un silence peut parfois voiler tout un tapage. Il ne fallait pas être devin pour conclure que chacune des 19 universités du Québec devra procéder avec sérieux et diligence à une revue de son petit lexique de la gouvernance parfaite.

L'UQAM ne peut pas porter à elle seule le poids des ratés en matière de gouvernance universitaire, mais on reconnaît dans le récit de sa chute immobilière plusieurs faux pas que chacune voudra soigneusement éviter. Sur un tout autre registre, l'université Concordia annonçait cette semaine le départ prochain de son recteur, Claude Lajeunesse. La confiance à l'endroit du dirigeant, un ingrédient essentiel à une gouvernance opérante, semblait manquer à l'appel.

Pour éviter les écueils, le groupe de travail propose des pistes pour assurer la responsabilité la plus exemplaire: un conseil d'administration resserré et aux obligations précises, des membres indépendants, un choix mieux éclairé du dirigeant de l'université, moins d'instances décisionnelles mais une meilleure coordination entre elles.

Le Québec n'est pas seul à s'interroger sur l'autonomie des universités et à vouloir mieux en établir les contours. Après avoir connu un régime d'universités d'État permettant peu de liberté, la France a voté cet été la loi sur l'autonomie des universités, à l'initiative de la ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Pécresse. Partout sur la planète, le savoir et la formation sont devenus des rouages économiques de première importance. Les universités portent divers chapeaux: gardiennes du bien commun mais aussi entreprises en plein essor.

Depuis la commission Parent, qui a donné aux universités québécoises leur statut particulier d'établissements publics, dépendants d'un financement de l'État (à hauteur de plus de 70 %), néanmoins propriété ni du gouvernement ni non plus de groupes d'intérêts privés, la notion d'autonomie ne rime plus désormais avec la seule liberté pédagogique. Elle renvoie au respect de la mission première et à la responsabilité comptable.

Engoncé dans une indépendance qui résiste encore trop à la critique, comme en fait foi ce rapport qui évite de pointer les coupables, le milieu universitaire ne doit pas attendre le chaos lié aux bévues pour passer en revue ses modes de gouvernance. Mieux vaut le calme que la tempête pour corriger le tir de façon appropriée.

machouinard@ledevoir.com

La révolte des moines

Comment perpétuer une imbuvable dictature sans se fatiguer? Personne n'est mieux placé pour le savoir que la clique de généraux qui tient la Birmanie dans un étai depuis des décennies. Tolérance zéro envers la critique interne, répression et dispersion de l'opposition étudiante, accointances financières par lesquelles le régime contourne avec une aisance déconcertante des sanctions internationales censées le ramener à des sentiments plus démocratiques... La recette a fait ses preuves dans cette Birmanie qui peine à nourrir sa population malgré ses amples ressources pétrolières et gazières.

Les dictateurs, heureusement, commettent des erreurs. Ainsi en est-il de la récente décision de la junte, apparemment aux prises avec une crise de liquidités, de supprimer les subventions sur les carburants. Cette mesure, annoncée à la mi-août, a immédiatement multiplié par cinq le prix du gaz naturel et fait grimper en flèche celui de denrées de base comme le riz et les œufs, déclenchant partout dans le pays des manifestations antigouvernementales. La colère populaire ne s'était pas exprimée avec autant d'ampleur depuis 1988, alors que le régime d'alors, suivant une autre décision fiscale impopulaire, avait fait l'unanimité de la rue contre lui. Ecrasé par les militaires, le soulèvement prodémocratie avait fait des milliers de morts.

Les Birmans n'ont pas oublié ce bain de sang. Aussi savent-ils que la résistance a un coût et que ce coût n'est pas théorique. D'autant que le régime a réduit à un rôle passif l'opposition de la Ligue nationale pour la démocratie, dirigée par le Prix Nobel de la paix Aung San Suu Kyi, placée en résidence surveillée de façon quasi permanente depuis la victoire de la LND, jamais reconnue par les militaires, aux législatives organisées en 1990.

La junte n'en est pas moins en ce moment dans une situation relativement délicate, attribuable à l'entrée en scène d'une jeune frange politisée de moines bouddhistes, figures hautement respectées de la société birmane. Ils sont des milliers à être descendus dans les rues depuis deux semaines. Les manifestations d'activistes ont du reste continué d'avoir lieu presque quotidiennement, malgré le passage à tabac de ses organisateurs réunis au sein de l'organisation «Génération 88», survivants résiliants des troubles des années 80. Avec le résultat que la répression n'a pas eu, à ce jour, l'effet dissuasif attendu.

Nouvelle donne? Les généraux seraient en position plus délicate si les sanctions européennes «appliquées» depuis 20 ans n'étaient pas aussi poreuses et si des pays comme la Chine et l'Inde avaient plus de scrupules à se procurer ses hydrocarbures. Les sanctions n'empêchent ni la pétrolière française Total de faire des affaires avec les généraux ni l'Inde de leur vendre des hélicoptères militaires dont les composants électroniques sont largement européens. Pour ne donner que ces exemples. Une dynamique devant laquelle les Birmans qui manifestent sont bien désarmés.



Guy Taillefer

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS
Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Lendemain
de veille

Les lendemains d'élections sont comme des lendemains de veille: les fêtards éberlués sortent du coma avec des troubles de la mémoire.

Les commentateurs politiques, encore bronzés, sortent leurs superlatifs ensoleillés à propos des résultats des élections partielles dans Outremont: «vote historique», disent les uns, «révolution orange», disent les autres. Sans jouer le trouble-fête, il nous semble que dans le commentaire comme dans la consommation, la modération a bien meilleur goût.

C'est ne rien enlever à la victoire de Thomas Mulcair ni au dévouement de son équipe que d'affirmer que le fait d'avoir été un ancien député libéral n'a pas nui; ils sont nombreux en politique actuelle à avoir changé de dossier, comme on le déplace des *post-it*. Mario Dumont l'ancien libéral, Jean Charest l'ancien conservateur, etc. Donc, les électeurs d'Outremont ont peut-être été plus fidèles qu'on veut bien le reconnaître à leur allégeance ancestrale quasi séculaire.

En redescendant penaud l'avenue du Parc, à l'ombre des arbres au feuillage étincelant et épanoui, Jocelyn Coulon, à qui va notre entière compassion, méditera à loisir et peut-être à regret ses critiques médiatiques passées (pourant si peu virulentes!) à l'endroit d'Israël. Ont-elles choqué des sensibilités à vif même dans la diaspora?

Enfin, les passerelles étant ce qu'elles sont entre les universités et la politique, M. Coulon pourra préparer une petite niche douillette à son chef qui, disent les *insiders*, voudra peut-être l'y rejoindre. Bref, c'est la fin de l'été.

Guy Mercier
Québec, le 18 septembre 2007

Erreur sur la personne

Dans sa chronique de mardi, Michel David revient sur le caractère «surréaliste» de l'élection de Stéphane Dion à la tête du PLC, en décembre dernier. Bien que l'emploi de cette épithète soit par trop souvent galvaudé, je ne peux que donner raison à votre éminent collaborateur dans le cas présent! En effet, qui, le moins informé, a pu croire, le temps d'un week-end de fin d'automne 2006, que Stéphane Dion était en mesure de rallier à sa vision d'un Canada à tout le moins biculturel une frange substantielle des électeurs francophones du Québec? Comment expliquer pareille «erreur sur la personne», si ce n'est par un aveuglement quasi suicidaire d'une majorité de députés provenant du ROC, estimant que leur appui à un candidat à la fois francophone et québécois, quel qu'il soit, serait garant de l'adhésion d'un «Québec français» à leur idéal «pancanadien»? A cet égard, ces mêmes députés ont fait montre d'une ignorance abyssale en ce qui concerne les tenants et aboutissants de ce qu'il est convenu d'appeler, à défaut d'une expression plus prégnante, la «réalité québécoise»!

Toutefois, cette élection, pour absurde qu'elle eût été, ne le cédait en rien à celle survenue un an auparavant, à savoir l'élection d'André Boisclair à la tête du Parti québécois. Là encore, il n'était pas nécessaire d'être devin pour mettre en doute la sagacité d'un grand nombre de militants souverainistes qui ont confondu attrait de la nouveauté et perspective probable d'une reprise du pouvoir! [...]

À la lumière de ces deux échecs plus que prévisibles, y a-t-il des enseignements que nous pouvons tirer afin, sinon d'en prévenir d'autres subséquents, du moins d'en atténuer les coûts personnels et sociaux? Pour ma part, j'en vois au moins deux. D'une part, il

est impératif de faire en sorte que la «surdédiatation», laquelle contribue pour une large part à faire et à défaire les carrières politiques, soit en quelque sorte «civilisée». J'entends par là qu'elle soit davantage axée sur le contenu plutôt que sur le contenant, avec, à la clé, un peu moins de «société du spectacle». D'autre part, les partis politiques auraient avantage à «casser le moule» du «système clos» qui les isole de tous ceux qu'ils sont censés représenter, provoquant par le fait même une désaffection à leur endroit. [...]

Jean Lacasse
Montréal, le 18 septembre 2007

Abolir les frais de scolarité?

D'abord, une bonne nouvelle: le nombre d'enfants non scolarisés dans le monde est passé de 100 millions à 77 millions en cinq ans, grâce en partie à l'abolition des frais de scolarité au primaire dans plusieurs pays pauvres. Résultat immédiat: des millions d'enfants ont afflué dans les écoles, obligeant ensuite les pays à faire face à la pénurie d'enseignants, de matériel et de locaux.

Passer de 77 millions d'enfants non scolarisés à zéro serait atteindre l'objectif «éducation pour tous» (EPT). L'EPT, promise après la Deuxième Guerre mondiale, devait servir de base à la paix dans le monde. Pour y arriver enfin en 2015, l'ACDI, qui a clamé que l'éducation des enfants est pour elle une priorité, devrait soutenir les pays pauvres qui acceptent d'abolir les frais de scolarité. L'ACDI doit aussi verser sa juste contribution financière pour l'école primaire, soit, selon les experts, 550 millions \$US par année, c'est-à-dire près de 15 % du budget d'aide, contre environ 5 % à l'heure actuelle. Sinon, peut-on encore parler de priorité?

Pamela Walden-Landry
Montréal, le 19 septembre 2007

LIBRE OPINION

Un espace pour la musique

RÉGIS ROUSSEAU

Président du Conseil québécois de la musique

Lettre au député Daniel Turp

Le Conseil québécois de la musique, et très certainement bon nombre de ses membres, a lu avec grand intérêt vos opinions (à propos d'Espace Musique) parues dans divers quotidiens du Québec, les 14 et 28 août derniers, ainsi que les réactions diverses que celles-ci ont provoquées. Nous avons également répondu à votre invitation de visiter votre site Internet, où vous avez développé vos idées.

D'entrée de jeu, comprenez que le Conseil québécois de la musique ne souhaite pas débattre des vertus d'une chaîne culturelle à la radio d'État, par opposition à une chaîne, telle Espace Musique, essentiellement consacrée à la musique. La mission même du Conseil québécois de la musique est en effet d'assurer le rayonnement du milieu musical québécois. En conséquence, le Conseil ne peut qu'être en accord avec la présence d'une radio strictement musicale dans le spectre radiophonique québécois. Il soutiendra toujours les propositions ou les projets visant à permettre aux compositeurs et aux musiciens d'ici d'atteindre mieux et plus largement leurs publics.

De même, le Conseil québécois de la musique appuiera toujours les initiatives faisant en sorte que la musique dite de concert, que ce soit la musique classique, la musique contemporaine ou actuelle ou le jazz, pour ne nommer que celles-là, aient un accès amélioré aux moyens de diffusion de masse, particulièrement les ondes de la radio et de la télévision.

Dans cette optique, le Conseil québécois de la musique ne demanderait pas mieux que de voir le gouvernement du Québec retenir votre proposition de créer une nouvelle Radio-Québec, dont la mission serait de diffuser, sur l'ensemble du territoire, les œuvres de nos compositeurs et de nos musiciens.

Nous avons la conviction intime qu'il y a un public pour la musique de concert. La meilleure preuve en est certainement que, depuis plusieurs saisons, les festivals et les concerts offerts par notre milieu connaissent une fréquentation en hausse constante.

Dans vos opinions parues ces dernières semaines, vous vous en êtes pris durement au choix de programmation de la Société Radio-Canada pour sa chaîne Espace Musique. Vous y déploriez plus particulièrement le fait que la musique classique n'y trouve désormais qu'une portion congrue.

Avant de réagir à vos propos, nous avons voulu attendre l'annonce, par la Société Radio-Canada (SRC), de la programmation d'automne-hiver qu'elle a retenue pour Espace Musique. Maintenant que c'est chose faite, la situation nous amène, avec quelques nuances, à partager plusieurs de vos doléances.

La SRC affirme qu'Espace Musique doit être ouverte à tous les genres musicaux. Soit. Toutefois, nous ne pouvons que déplorer que cette ouverture ait fermé la porte à double tour sur d'autres musiques. Désormais, et c'est déplorables, il n'y a presque plus de place à Espace Musique pour les musiques de création, contemporaine ou actuelle. Si Espace Musique veut accorder plus de place à la musique, ce avec quoi nous sommes fondamentalement

d'accord, il faudrait que la chaîne s'ouvre vraiment à toutes les musiques et évite de négliger les unes au détriment des autres.

Le Conseil québécois de la musique s'étonne également de la décision de faire disparaître, pour les régions de Montréal, Trois-Rivières et Sherbrooke, l'émission matinale de musique classique, alors qu'elle est maintenue ailleurs au pays. Pourquoi cette double programmation à une heure de grande écoute? Il nous semble qu'une émission de musique classique peut être fort captivante pour un large auditoire... Les émissions programmées en matinée les jours de week-end en sont une preuve on ne peut plus concrète.

Par ailleurs, nous ne pouvons que saluer l'initiative de la Société Radio-Canada de créer sur Internet un nouvel Espace Classique. Bien que ce nouveau support ne soit accessible qu'aux «branchés» et qu'il connaisse de sérieuses limites pour les personnes en déplacement, le Conseil québécois de la musique voudra très certainement apporter sa contribution au développement de cette nouvelle avenue pour le rayonnement des compositeurs et des musiciens d'ici.

En terminant, M. le député, le Conseil québécois de la musique vous remercie de l'appui que vous accordez au milieu musical québécois. Il vous sait gré d'avoir amorcé une discussion qui, souhaitons-le, se poursuivra et ouvrira de nombreuses pistes qui permettront à nos musiciens de mieux rejoindre leurs publics. Nous espérons vivement que vos prises de position sauront convaincre de nombreux autres hommes et femmes politiques de l'importance de soutenir nos créateurs et nos musiciens.

IDÉES

Pour des enseignants à la langue bien pendue

OLIVIER DEZUTTER

Professeur de didactique du français et membre du Centre de recherche sur l'intervention éducative de l'Université de Sherbrooke

Il fallait s'y attendre: le phénomène resurgit chaque année autour de la rentrée scolaire. Dès que les premières feuilles dans les arbres prennent des couleurs, les feuilles de journaux ne dérogissent pas d'éditoriaux, d'articles et de courriers de lecteurs pourfendant la piètre maîtrise de la langue d'une frange — que certains voudraient laisser croire de plus en grande — d'enseignants ou de futurs enseignants.

Cette année, ce sont les «perles» extraites de la bouche de quelques membres de la profession qui ont particulièrement fait la une. Entendons-nous: sans doute les formules épingleées auraient-elles mérité d'être mieux replacées dans leur contexte d'origine, et il peut toujours paraître surprenant et exagéré d'établir un verdict au départ de quelques indices épars. Cela étant, les formules fautive relevées par les journalistes et de nombreux lecteurs ne sont en rien acceptables et représentent des indicateurs d'un phénomène par ailleurs documenté par les travaux scientifiques rigoureux de collègues chercheurs qui se sont intéressés à la qualité de la langue orale des futurs enseignants.

En ce sens, les remous suscités par ceux qui ont pris la responsabilité de sonner à la fois l'alarme et la charge ont le mérite de ramener sur le devant de la scène la récurrente question de la norme du français oral à enseigner et à privilégier dans le contexte scolaire.

J'y vois également et surtout l'occasion de rappeler que l'enseignement reste, depuis ses origines jusqu'à aujourd'hui, d'abord et avant tout une profession de la parole et de la communication. Même dans le contexte du développement de ce qu'il est convenu d'appeler les technologies éducatives, en classe et à l'école, la parole de l'enseignant reste son principal outil de travail. Cette réalité et les responsabilités qui en découlent, d'une part dans le travail quotidien de l'enseignant et, d'autre part, dans les dimensions à développer dans le contexte de la formation initiale et continue des enseignants, méritent qu'on s'y intéresse quelque peu. C'est l'objet des quelques lignes qui suivent, cherchant à dégager quelques traits spécifiques composant le portrait de l'enseignant en tant que professionnel de la parole.

Maître de la parole

Quelles que soient les formules pédagogiques privilégiées, dans ses fonctions l'enseignant est et doit rester le maître de la parole et le gardien de la norme. À ce titre, il lui appartient d'amener ses élèves, quel que soit leur âge, à prendre conscience de la pluralité des usages langagiers et de la nécessité, selon les circonstances, de choisir le registre de langue le mieux adapté à la situation de communication.

Mais sa responsabilité ne s'arrête pas là. Il faut aussi que l'enseignant installe, par son exemple, la norme attendue dans le contexte scolaire. En ce sens, la langue de l'enseignant devrait être la mieux «pendue» possible, et il est légitime d'attendre de sa part un haut degré de qualité de la langue orale, qui suppose entre autres l'abolition d'une série de tournures syntaxiques fautive même si très répandues, tel l'usage du pronom «que» à la place du «dont», comme dans la phrase «la personne que je te parle».

Priver les enfants d'une langue modèle de référence et les laisser se forger par eux-mêmes leur identité de locuteurs sans aucune balise reviendrait, pour certains, à les laisser s'enfermer dans des usages restreints de la langue et à renoncer par conséquent et leur donner toutes les clés de la réussite scolaire et sociale.

Mesurer la maîtrise de la langue

Afin de remplir au mieux son rôle de modèle, l'enseignant doit bien sûr avoir eu l'occasion de questionner ses propres usages et accepter de voir mesurer son degré de compétence dans le cadre de sa formation initiale. Cet enjeu n'a pas échappé aux instances gouvernementales qui régissent les programmes de formation initiale à l'enseignement puisque le comité d'agrément de ces programmes a demandé à toutes les universités concernées de réfléchir aux mesures à mettre en place en vue de vérifier les compétences en communication orale des candidats à l'enseignement.

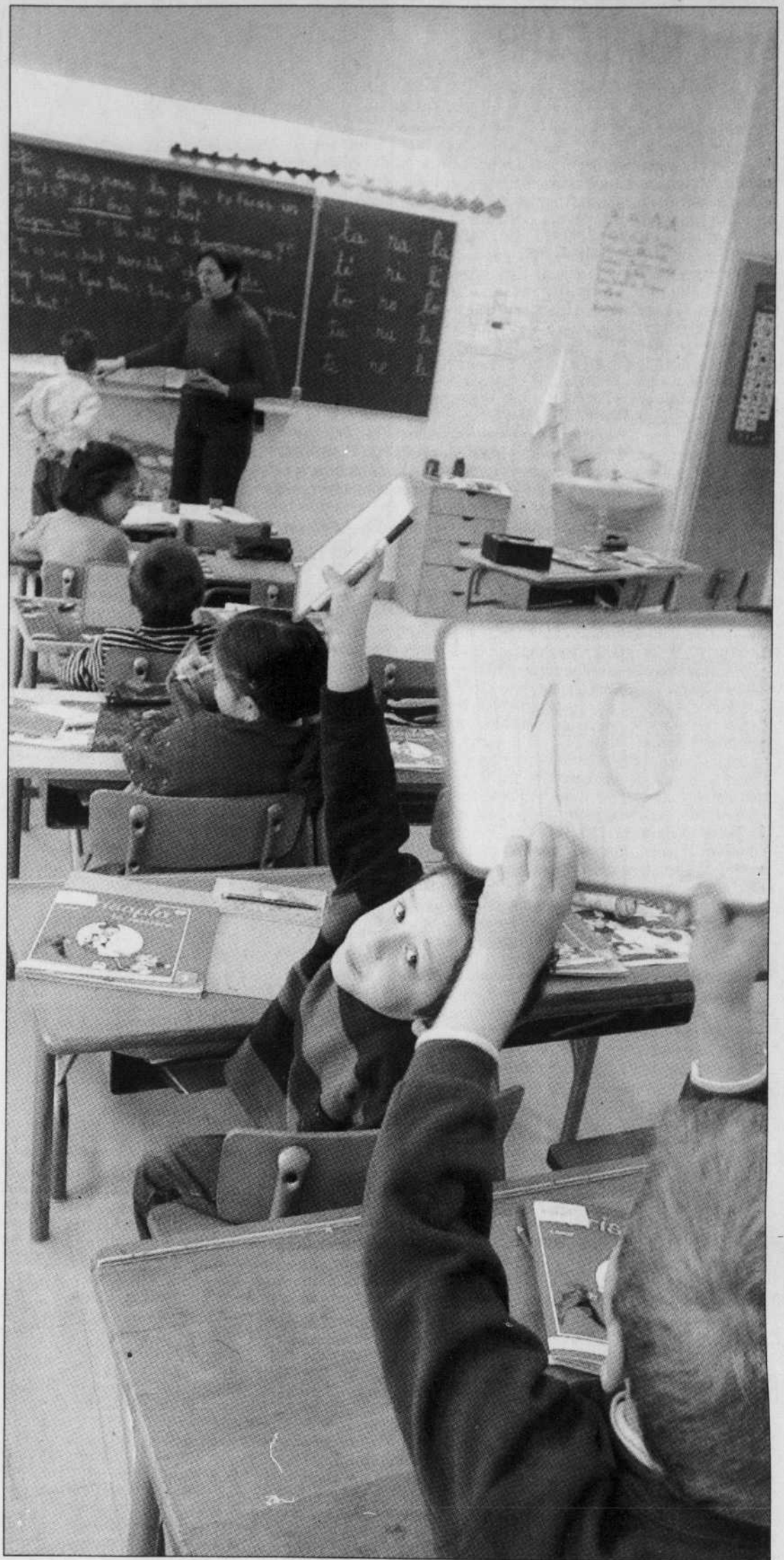
S'il est nécessaire de vérifier la maîtrise des compétences de base de l'oralité dans ses dimensions techniques (articulation, volume de la voix, rythme, morphosyntaxe) et pragmatiques (capacité de varier les registres selon les situations de communication) et de permettre aux futurs enseignants d'accroître leur maîtrise d'une langue soutenue, il est aussi essentiel de forger une expertise à travers la formation initiale et de préparer à des usages professionnels de la parole.

Dans l'exercice quotidien de sa profession, l'enseignant a recours à la parole dans de multiples situations à des fins diverses: lire à voix haute, exposer des faits, expliquer, analyser, résumer, interroger, donner des consignes, reformuler, convaincre, etc. Il interagit oralement non seulement avec les élèves mais aussi avec leurs parents ainsi qu'avec ses collègues et avec les responsables de son établissement.

L'enseignant est amené à diversifier sa posture communicative: il n'adresse pas seulement la parole aux élèves pour leur transmettre un savoir, il développe aussi sa capacité à installer et à gérer des situations d'apprentissage. Toutes ces compétences professionnelles doivent faire l'objet d'un apprentissage particulier, car les pratiques d'oralité professionnelles d'un enseignant diffèrent de celles d'un caissier de grande surface ou d'un employé de banque. Pour former à la maîtrise des actes de parole spécifiques que nous venons de relever, on gagne à alterner l'observation de pratiques expertes et l'auto-analyse des pratiques des étudiants novices en stage, enregistrées en vidéo.

La formation à des gestes professionnels précis, encore trop peu présente dans nos universités, devrait enfin aller de pair avec un travail explicite autour de la construction d'une identité professionnelle et du rôle joué par la langue dans cette identité. De nombreux étudiants en formation évoquent souvent leur malaise à ce sujet, partagés entre la volonté de rester proches des élèves en adoptant leur langage et la prise de conscience de la nécessité de ne pas hésiter à se distinguer par un usage différent de la parole.

Les défauts de langue qui ont amené à jeter l'opprobre sur certains enseignants ne constituent en définitive qu'une dimension de l'expertise que doivent démontrer ceux-ci dans les multiples exercices de la parole. En tant que formateur et chercheur, je fais le pari qu'un travail en parallèle sur les différentes dimensions de l'oralité enseignante pointées rapidement ici devrait aboutir à ce que les futurs professionnels de l'enseignement puissent être fiers de leur expertise dans ce domaine et contribuer alors à faire taire les langues fourchues qui risquent de se remettre à persifler à la prochaine rentrée scolaire.



MYCHELE DANIAU AGENCE FRANCE-PRESSE

Plan de l'Association médicale canadienne pour un régime d'assurance maladie amélioré

Un régime privé parallèle nuirait aux patients

COLLEEN FLOOD

Directrice scientifique de l'Institut des services et des politiques de la santé des IRSC (Instituts de recherche en santé du Canada)

L'affaire Chaouli continue de faire parler. Un défi constitutionnel a été lancé le 5 septembre 2007 en Ontario afin d'interdire l'achat d'assurances privées pour les services de santé sur le plan médical. Cette cause vient encore remettre en question le système actuel en plus de favoriser un appel à une privatisation accrue, d'après la notion mal informée selon laquelle les assurances santé privées sont la solution aux temps d'attente au Canada.

Récemment, le président sortant de l'Association médicale canadienne (AMC), le Dr Colin McMillan, présentait un plan de régime d'assurance maladie amélioré (Medicare Plus) à titre de complément à notre régime de soins de santé actuel. Ce plan propose d'accroître le rôle de l'assurance privée et du paiement privé et de permettre aux médecins de travailler pour le régime public tout en traitant des patients privés.

Après plusieurs réactions défavorables au rapport sur le régime d'assurance maladie amélioré de la part de l'Association canadienne des soins de santé, de l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario, des médecins du régime de soins de santé et d'autres intervenants, l'AMC a précisé que le régime d'assurance maladie amélioré ne devrait pas être perçu comme une adhésion à un système de soins de santé à deux vitesses mais plutôt comme la nécessité de débattre de la question. Il est effectivement temps d'agir. Mais les faits démontrent que les recommandations de l'AMC ne correspondent pas à la solution.

À l'heure actuelle, la réglementation canadienne empêche les médecins rémunérés par le régime public de fournir des soins médicaux dans le privé. Les



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

médecins peuvent choisir de «quitter» le régime public et se lancer dans le secteur privé (sauf en Ontario où, en raison de changements récents, les médecins ne peuvent même pas «quitter le régime»).

Si cette réglementation n'existait pas, les médecins consacreraient davantage de temps qu'ils le font à l'heure actuelle à offrir des soins de santé privés, parce que les conditions des patients sont souvent moins graves et moins complexes et qu'ils (ou leur assureur) sont prêts à déboursier davantage pour l'obtention des soins requis. Un médecin, comme tout autre salarié d'ailleurs, voudra travailler le moins possible pour le maximum de revenus. Qui peut l'en blâmer?

Régime privé parallèle

Ainsi, il n'est pas surprenant que certains membres de l'AMC soient en faveur de l'idée du régime d'assurance maladie amélioré, contrairement au point de vue du public en général et de la plupart des patients. Si vous êtes un patient suffisamment nanti pour vous offrir

des soins de santé privés ou vous permettre un régime privé, le régime d'assurance maladie amélioré constituerait une solution très avantageuse pour vous. Pendant ce temps, les files d'attente dans les hôpitaux ou pour les soins de santé publics ne cesseront de s'allonger.

La recommandation de l'AMC ne tient pas compte du fait que sans une augmentation du nombre de médecins (d'où viendront-ils?), l'introduction d'un régime privé parallèle signifierait que les médecins membres seraient affectés au traitement de patients dans le régime public et dans le régime privé. Les patients du régime privé paieront davantage pour les soins de santé dont ils ont besoin sur une base préférentielle, laissant les patients du régime public sur des listes d'attente de plus en plus longues. Les preuves tendent à montrer que le fait de permettre aux médecins de pratiquer dans les deux régimes n'améliorerait pas, comme l'affirme le régime d'assurance maladie amélioré, l'accès aux services pour l'ensemble de la population.

D'autres pays, comme la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et l'Irlande, permettent aux médecins de pratiquer sur une base non réglementée dans les secteurs public et privé. Ces pays sont ou ont été aux prises avec de sérieux problèmes de longues listes d'attente. Les preuves indiquent qu'un tel régime n'est pas une panacée au problème des longues listes d'attente. Pour réduire les listes d'attente au Royaume-Uni, il a fallu injecter énormément de fonds publics et revoir la gestion des hôpitaux publics et des listes d'attente. La solution ne réside pas dans l'accroissement des fonds privés ou des régimes d'assurance privés.

Réglementer le privé

Certains pays d'Europe dotés d'un secteur privé considérable — comme la France — semblent en fait être les plus stricts dans leur réglementation de la pratique des médecins travaillant au privé, y compris en ce qui a trait aux prix qu'ils sont en droit d'exiger et au

nombre de médecins pouvant réclamer plus que les frais autorisés par le gouvernement. Ainsi, ce qui semble «privé» en surface ne l'est pas vraiment.

Nous pourrions suivre la démarche européenne — et réglementer lourdement les médecins du secteur «privé» — mais nous pouvons conserver notre approche claire et simple selon laquelle on exige des médecins payés par le régime public (assurance maladie) qu'ils ne soient payés que par le régime d'assurance maladie tout en permettant aux autres médecins qui choisissent de pratiquer dans le secteur privé d'être payés par le «privé».

Nous devons reconnaître qu'en adoptant une réglementation de type européen, nous admettons qu'il est acceptable que les personnes mieux nanties puissent passer en premier et obtenir un traitement préférentiel. Mais cela est en opposition directe avec le principe d'équité qui a initialement orienté le régime d'assurance maladie canadien, créé en partie pour éliminer les inégalités entre les riches et les pauvres.

Le régime de soins de santé canadien doit être réformé, mais la réforme doit se fonder sur les données les plus probantes qui soient et s'orienter sur les valeurs canadiennes. Par exemple, en ce qui a trait aux temps d'attente et à l'accès aux soins, l'Institut des services et des politiques de la santé des Instituts de recherche en santé du Canada a contribué à bâtir un ensemble de données en finançant des recherches dans ce domaine. Ces recherches ont contribué à l'établissement des premiers points de repère nationaux pour les temps d'attente en décembre 2005. L'ISPS des IRSC s'est engagé à fournir des solutions fondées sur des preuves qui amélioreront le système de soins de santé. Nous devons à tout prix contrer les tentatives d'utiliser inadéquatement la multitude de preuves appuyant le maintien d'un régime de soins de santé public comme le régime d'assurance maladie du Canada.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Émilie Folié-Boivin, Vincent Cauchy (communis Internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Roux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (cartographie), Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Dulos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); À l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); À l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; À l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Serge Truffaut (éditorialiste); À l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Émilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Émond (communis à la rédaction); La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spéciale (Québec), Monique Bhérier (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marlène Brunet, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Piarret, Chantal Rainville, Martine Ropelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebai, Mélisande Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zernaitis, Olivier Zuida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAVAILLEUSE BELLEVUE Christiane Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine LaFleur, Claudette Bélineau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

VICTIMES

SUITE DE LA PAGE 1

l'égalité», a lancé Louise Riendeau, membre du conseil d'administration de l'ANFD. «Mais au lieu d'obtenir le silence, le gouvernement Harper pourrait bien obtenir le tumulte.» Le gouvernement conservateur a répliqué en fin de journée en indiquant que les groupes qui ferment leurs portes n'ont qu'eux-mêmes à blâmer.

Les femmes ne contenaient pas leur colère devant ce qu'elles considéraient comme une approche concertée des conservateurs pour faire taire la dissidence partout au pays. En octobre dernier, la ministre responsable de la Condition féminine, Bev Oda, avait dévoilé les nouveaux critères d'admissibilité au Programme de promotion de la femme. Désormais, seuls les groupes dont l'objectif est «d'améliorer la situation économique, sociale et culturelle des femmes» sont financés. Ottawa veut des résultats concrets et immédiats. Les groupes faisant de la recherche sur la situation des femmes et du lobbying pour faire modifier les lois sont exclus. Mme Oda avait même déclaré qu'il s'agissait de financer les «vraies» femmes.

Pour les représentantes de l'ANFD, cette décision s'inscrit dans un plan beaucoup plus vaste, dont l'abolition de la Commission canadienne du droit et du Programme de contestation judiciaire faisait aussi partie. «Tous les moyens structurels permettant aux gens qui, d'ordinaire, ne sont pas invités aux tables du pouvoir ont été démantelés», a indiqué Pamela Cross, elle aussi membre du conseil d'administration du désormais défunt organisme.

L'ANFD n'est plus admissible à la subvention annuelle de 300 000 \$ qu'elle recevait naguère puisqu'elle fait principalement de la recherche et de la représentation. Ses quatre employés ont été congédiés. L'ANFD se targue d'avoir joué un rôle déterminant dans la rédaction de la Charte des droits et libertés. Au départ, cette charte ne prévoyait pas de clause particulière garantissant l'égalité des hommes et des femmes, et ce n'est qu'à la suite de manifestations monstres organisées par ce groupe et d'autres organismes, en plus de l'intense lobbying mené auprès des rédacteurs, qu'une clause en ce sens a été ajoutée.

Louise Riendeau, qui œuvre aussi dans le réseau des centres d'hébergement pour femmes violentées, a en outre rappelé que ce sont les pressions de son organisme qui ont conduit à une modification du Code criminel afin d'interdire aux maris de violer leur épouse... dans les années 80. C'est aussi son organisme qui a forcé Ottawa à limiter la possibilité pour les hommes accusés de viol de puiser à leur guise dans le dossier médical (en particulier psychologique) de leurs victimes afin de les discréditer. Elle y voit autant de preuves que la recherche conduit à la lutte contre les causes systémiques de la pauvreté et de l'exclusion des femmes.

«Ce n'est pas suffisant de donner une aide directe aux femmes victimes de violence conjugale en offrant de l'hébergement, a-t-elle illustré. [...] Il faut aussi apporter des changements structurels, sinon on sera encore là dans 500 ans avec des maisons d'hébergement pleines de femmes et d'enfants victimes de violence.»

La ministre Josée Verner, qui a succédé à Bev Oda cet été, a déclaré en fin de journée hier que l'ANFD n'avait qu'elle-même à blâmer. «Le gouvernement du Canada n'est pas responsable de la fermeture de son bureau», a-t-elle déclaré en conférence de presse téléphonique. «La fermeture est le résultat de l'incapacité de l'association à obtenir le financement de ses activités par l'entremise de levées de fonds.»

Mme Verner a souligné que le groupe n'avait pas déposé de demande de subvention. «La première chose qu'on doit faire quand on veut du financement, c'est d'appliquer pour obtenir le financement!», s'est-elle exclamée. Ce à quoi Mme Riendeau a rétorqué ceci: «Écoutez, on sait lire! [...] On ne fera pas une demande là où on sait qu'on n'est pas les bienvenues!»

Mme Verner n'a pas semblé plus émue de la fermeture d'autres groupes à travers le pays, dont la Coalition de maisons de transition du Nouveau-Brunswick. «Ces organismes ont fermé leurs portes parce qu'ils faisaient seulement du lobbying ou de la représentation. Notre gouvernement a décidé de rechercher les résultats concrets.»

Outre les groupes ayant fermé leurs portes, une pléiade d'autres organismes sont en sursis. L'Institut canadien de recherche sur les femmes (ICRF), par exemple, fermera probablement d'ici la fin de mars, a expliqué Lise Martin, sa directrice générale. «Nous sommes passés de trois employés et demi à un seul. Nous avions fait des levées de fonds qui nous permettraient de vivre jusqu'en mars, mais après...»

Les vraies femmes et les fausses

Les deux députées bloquistes, la néo-démocrate et la libérale qui accompagnaient ces femmes étaient hors d'elles hier. «Je ressens une profonde colère envers ce gouvernement, qui semble considérer que la défense des droits des femmes est devenue obsolète», a dit la bloquiste Nicole Demers. «Il semble que la droite et les droits ne soient pas des mots de la même famille.» Sa collègue Johanne Deschamps a quant à elle parlé de «totalitarisme». «La cause des femmes régresse sous ce gouvernement rétrograde. J'y vois une répression. Ce gouvernement n'aime pas notre temps. Il est anachronique. Par son opposition au mariage entre conjoints de même sexe, sa tentative récurrente de revenir sur la question de l'avortement, on sent une volonté de revenir au XVIII^e siècle, de revenir au patriarcat, à Dieu, à la famille, l'ordre, le père pourvoyeur et la mère à la maison, une vraie femme, une «REAL woman».

En effet, ces femmes s'en prennent avec virulence au groupe REAL Women, qui prône le retour à des valeurs traditionnelles et réfute, par exemple, le besoin de créer des garderies pour les mères sur le marché du travail. Ce groupe, soutiennent les femmes présentes hier sur la colline parlementaire, a l'oreille du gouvernement conservateur.

Le Devoir

Rectificatif

Notre texte de manchette d'hier, intitulé «Prime de risque pour les soldats du 22», contenait une petite erreur. Le grade de capitaine est bel et bien supérieur à celui d'adjudant-chef. Puisque les militaires déployés en Afghanistan ne paient aucun impôt jusqu'au grade d'adjudant-chef, les capitaines sont donc tenus de payer leur dû à l'État, même si une réduction substantielle leur est accordée, tout comme aux autres officiers.

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0838. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

DION

SUITE DE LA PAGE 1

a une étape additionnelle à franchir [pour gagner des appuis]. Pour le faire, il est important que les gens comprennent ce que le chef du parti veut faire, comment il se voit comme Québécois, quel respect il a pour les institutions québécoises...»

Le «vrai» Stéphane Dion se montrera plus personnel, dit-il sans donner trop de détails. «Derrière ce que je dis, il faut voir ce qui m'anime. C'est normal: on veut connaître beaucoup plus le premier ministre qu'on veut connaître un ministre. Je suis une personne plutôt discrète; j'aime parler des choses et pas forcément de moi. Mais il faut aussi voir l'âme, la personne qui est animée derrière ça.»

Coderre applaudit

La sortie de M. Dion a été qualifiée de «geste exceptionnel», d'acte «d'humilité et d'audace» par le député de Bourassa, Denis Coderre, présent à la conférence du CORIM. M. Coderre estime notamment que Stéphane Dion est victime des «dommages collatéraux» de sa gestion du dossier constitutionnel.

Des rumeurs couraient d'ailleurs hier, indiquant que M. Coderre pourrait devenir le lieutenant de M. Dion au Québec, en remplacement de Marcel Proulx, député de Hull-Aylmer. Celui qui a soutenu Michael Ignatieff lors de la course à la direction du PLC a laissé entendre que la performance de M. Proulx comme lieutenant sera évaluée dans un nécessaire bilan général.

«La beauté d'un post-mortem, c'est que ça doit être entre nous», a-t-il dit en mentionnant que l'objectif ne sera pas de montrer quiconque du doigt, mais de comprendre «ce qui s'est passé lundi». «Il ne faut pas se mettre la tête dans le sable», croit M. Coderre, il faut aussi «garder son gaz égal».

Selon le député, le problème des libéraux n'est pas tant le chef que le message. Une situation qui peut se corriger, dit-il. «On peut «pogner» [auprès des Québécois]. Ce n'est pas un problème de «pogner». Mais peut-être qu'il y a une autre poignée qu'il faut prendre, par exemple.»

Le problème des libéraux au Québec inquiète les troupes. Hier, dans une lettre ouverte publiée dans La Presse, l'ancien directeur général du PLC au Québec, Hervé Rivet, exprimait ainsi que les «résultats désastreux»

du PLC «démontrent à quel point il se creuse un inquiétant fossé entre l'électorat québécois contemporain et ce parti».

«Plus que jamais, la formation de Stéphane Dion semble déconnectée de la réalité politique québécoise», écrit M. Rivet, notamment à cause d'une «insensibilité par rapport à la question de la place du Québec au sein du Canada» et d'un manque de clarté concernant la question de l'identité québécoise.

Harper ciblé

Dans son discours prononcé hier midi, Stéphane Dion s'est montré cinglant à l'endroit du gouvernement Harper. Selon le chef libéral, la politique étrangère des conservateurs relève carrément de «l'amateurisme». Concernant la gestion de la mission canadienne en Afghanistan, M. Dion évoque un «cortège d'erreurs»: le scandale des prisonniers torturés, les problèmes d'acheminement de l'aide canadienne, le flou entourant la fin de la mission...

Pour Stéphane Dion, le premier ministre «impose au Canada une politique étrangère inspirée de la droite américaine qui sert mal les intérêts» du pays. Il décèle dans la manière de gérer le dossier afghan «le même unilatéralisme dans l'action» que chez George W. Bush. «Les États-Unis sont un allié pour le Canada», a lancé M. Dion. Ils ne doivent pas pour autant être un modèle.

Sous un gouvernement libéral, M. Dion affirme que la «politique de défense [serait] guidée par la politique étrangère, et non l'inverse». Les grandes orientations seraient tournées «en faveur de la paix, d'une économie ouverte et du multilatéralisme», promet-il.

Entre autres priorités de politique étrangère, M. Dion a cité le retour du Canada dans le giron du protocole de Kyoto, la lutte pour l'accès à l'eau douce, le refus clair de participer au bouclier antimissile et la protection de la souveraineté de l'Arctique. Concernant l'Afghanistan, il a répété que l'actuelle mission de combat doit absolument prendre fin en février 2009, après quoi les soldats canadiens pourraient rester en place pour offrir de l'aide et partager leur expertise... mais sans combattre.

Le Devoir

POLÉMISTE

«Une identité, ce n'est pas le résultat d'une série de colloques mais le fruit d'une expérience historique!»

SUITE DE LA PAGE 1

À l'autre extrême, celui de la «dénationalisation». L'histoire, l'«expérience historique» francophone, le «nous», la «survivance», les ancêtres et même la défense de la langue française: tout cela et bien d'autres choses évoquant les racines et les souches ont été décriés suspects de contamination «ethnique». Le concept de «majorité francophone»? Infréquentable. «Vous vous souvenez, dit Mathieu Bock-Côté, c'était l'époque où on assimilait le nationalisme historique à un nationalisme «ethnique» fermé sur les autres, auquel on a tout de suite opposé le nationalisme «civique», seul compatible avec l'exigence démocratique.»

Une époque — de 1996 à 2003 — «un peu folle», marquée par ces querelles des anciens et des postmodernes que furent notamment l'affaire Michaud et la liquidation, par le Bloc québécois, de la notion des «deux peuples fondateurs». Et ce n'est pas tout, poursuit l'inarrétable Bock-Côté: les intellectuels, au premier chef Gérard Bouchard, ont tenté depuis une décennie «d'implanter de force une nouvelle identité québécoise fabriquée par eux». Le seul et unique socle en était les chartes des droits. Les Cahiers du 27 juin (revue nommée ainsi en référence au 27 juin 1975, date à laquelle la Charte québécoise des droits et libertés de la personne fut adoptée) sont une publication qu'aime bien critiquer Mathieu Bock-Côté.

À l'ère postférendaire, la nation devait au plus vite devenir une pure affaire de procédures. Selon les plus zélés, c'est la nation, carrément, qui devait disparaître de notre vocabulaire. «Pourquoi ne pas parler de société?», a déjà dit l'historien Jocelyn Létourneau, auquel Bock-Côté consacre un chapitre critique de son essai. Le vieux monde, issu de la Grande Noireur, suspect de «fermeture, de xénophobie et de haine de l'autre», devait être rejeté au plus vite avant qu'il ne fasse d'autres dommages. Il fallait reprogrammer le patriotisme pour le rendre strictement constitutionnel, «Jurgen Habermas l'avait dit», raille Bock-Côté.

Les cercles intellectuels, ces mondes si perméables aux modes et où la vertu se porte «à la boutonnière», ont rapidement fait consensus: «Tous les intellectuels du Québec sont d'accord, le peuple québécois ne peut que se rallier», a même lancé un jour sans rire un de ces philosophes de l'identité, se souvient Mathieu Bock-Côté en rigolant. «Ça me fait penser à la phrase de Brecht: "Ne serait-il pas plus simple de dissoudre le peuple et d'en être un autre?"»

Le tournant du 26 mars

Or, le 26 mars dernier, le peuple a refusé d'être réformé ou dissous, se réjouit le sociologue. «Il a refusé le rôle qu'on lui assignait dans le grand laboratoire cosmopolite à ciel ouvert pour ingénieurs sociaux maladroits qu'était devenu le Québec», dit Bock-Côté. En propulsant l'ADQ au rang d'opposition officielle, ce peuple a rappelé qu'il ne voulait pas nécessairement de la nouvelle identité québécoise abstraite et désincarnée, nettoyée civiquement par les «élites pluralistes». «Une identité, ce n'est pas le résultat d'une série de colloques mais le fruit d'une expérience historique!», tonne-t-il.

L'ADQ, à la faveur du débat sur les accommodements raisonnables, «s'était réapproprié le thème de la défense de l'identité québécoise». À partir de ce moment, le Parti québécois a dû prendre conscience qu'en «dissolvant le projet souverainiste de la défense de l'identité québécoise», il est passé bien près de la disparition. Ses réflexes hérités de la «mauvaise conscience» de 1995 étaient si bien intégrés, dit le sociologue, que tout ce que son «chef dénationalisé» André Boisclair a réussi à dire pendant la controverse sur les accommodements

raisonnables, c'est ceci: «Confiance, nous avons des chartes.» Selon Mathieu Bock-Côté, depuis des années, le PQ se refusait de voir les signaux d'alarme: la controverse sur le kirpan, celle sur le programme d'histoire. «Ce parti ne semblait pas vouloir de l'électorat qu'il avait.»

Mathieu Bock-Côté — qui revendique l'étiquette de «conservateur» et aime pester contre le «progressisme» — remercie l'ADQ d'avoir «fait sauter le loquet qui interdisait le débat public» sur la question de l'identité. Il loue Mario Dumont d'avoir fait le choix d'un «nationalisme majoritaire plutôt conservateur» qui rejoignait le peuple. «Déposés sur le plan identitaire» depuis 1995. Notamment lorsqu'il a écrit que les Québécois «se sont battus avec trop d'acharnement à porter [leur] langue et [leur] identité à travers les siècles sur ce continent pour que tout cela s'estompe bêtement au fil d'un déclin démographique».

Il y a un hic, toutefois: l'ADQ a beau «avoir de bons instincts», note Bock-Côté, elle ne semble pas être capable de les traduire «en vision à moyen et à long terme». Cet admirateur de Charles de Gaulle perçoit en ce parti une «petitesse provinciale déplorable». S'il est prompt à condamner le souverainisme sans identité du PQ de l'époque Boisclair et du Bloc de Duceppe (où il a déjà milité), il souligne que «l'identité sans la souveraineté», comme à l'ADQ, produit une forme de «régionalisme incapable de penser le Québec dans ses aspects institutionnels». Les laudateurs exaltés de «Montréal-pluri-multi-centre-du-monde» l'énervent. Mais ce nouveau et atypique résident du Plateau — fier natif du 450, plus précisément de Lorraine — déplore la tentation adéquate de ne pas «vraiment penser l'intégration des immigrants» en se disant, selon une «mentalité de bourgeoisie», que «la vraie identité québécoise se trouve à Saint-Hyacinthe et pas à Montréal». Le risque, c'est «d'abandonner la métropole à son sort» en ne cherchant même plus à la «réintégrer dans l'espace national».

Mathieu Bock-Côté, qui a déjà travaillé dans l'entourage de Bernard Landry, a bien apprécié le grand retour du «nous» chez Pauline Marois. «Elle met le doigt sur la bonne chose. Mais va-t-elle le dire, le redire, l'assumer et l'incarner?» En plus, ce changement de discours correspond à l'intérêt électoral du PQ, dont la tâche, après des années de dénationalisation, consiste à convaincre de nouveau les Québécois qu'il veut défendre leur identité.

Deux questions, enfin. La majorité a des droits, certes, mais ne peut-elle pas devenir tyrannique, comme Tocqueville nous en avait avertis? «Il fut un temps où on pouvait parler ainsi de manière sensée, mais j'ai l'impression aujourd'hui qu'il y a une espèce d'hyperbole autour de cette question», répond le doctorant. Cela nous porterait à oublier que les «minorités peuvent l'être aussi [tyranniques]», ajoute-t-il. «On donne spontanément tort à la majorité de nos jours, il suffit de lire les textes de la commission Bouchard-Taylor. Il y a un soupçon qui traîne toujours autour des majorités. On veut les déconstruire, les démanteler, les désenclaver. On veut se mettre à l'abri de la souveraineté populaire», fulmine-t-il. Et le racisme? L'antiracisme est sans doute excessif parfois, mais cela signifie-t-il que le racisme ait disparu? Certes, «il y en a dans les marges», reconnaît Bock-Côté. «Mais est-ce qu'on est pour autant une société ayant un problème majeur de racisme? Non. Je refuse cette vision qui consiste à catégoriser sous le signe du racisme toute forme de critique du multiculturalisme.»

Le Devoir

La Dénationalisation tranquille
Éditions du Boréal
211 pages

HUARD

Le dollar fort profite à des provinces dont l'économie repose essentiellement sur les ressources naturelles comme l'Alberta, mais c'est tout le contraire pour des provinces manufacturières comme l'Ontario et le Québec

SUITE DE LA PAGE 1

afin de donner un peu d'oxygène à l'économie.

La forte appréciation du dollar canadien au cours des cinq dernières années est tout sauf une bonne nouvelle, estime pour sa part Rodrigue Tremblay, professeur émérite de sciences économiques à l'Université de Montréal et ancien ministre de l'Industrie et du Commerce de René Lévesque de 1976 à 1979. «Oui, d'accord, c'est sans doute bon pour ceux qui vont faire du tourisme aux États-Unis. Ça devrait l'être aussi pour les consommateurs canadiens, mais il n'y a qu'à voir les prix des voitures ou du vin pour constater que les prix tardent à refléter notre plus grand pouvoir d'achat.»

Cela devrait également aider l'acquisition d'entreprises américaines par les grandes compagnies canadiennes, «mais en reste-t-il encore beaucoup après la vague d'acquisitions qui a emporté Alcan et les autres?». Le dollar fort profite sûrement aussi à des provinces dont l'économie repose essentiellement sur les ressources naturelles comme l'Alberta, mais c'est tout le contraire pour des provinces manufacturières comme l'Ontario et le Québec. «Surtout le Québec, où l'on doit rattraper un retard de productivité plus grand.»

Le secteur manufacturier canadien apparaît comme la principale victime de la hausse du huard. Il a perdu 289 000 emplois depuis la fin de 2002. Il pourrait en perdre 100 000 de plus d'ici 12 à 15 mois, a estimé hier Jeff Rubin, l'économiste de la banque CIBC. Par contre, il s'est aussi créé plus d'un million de nouveaux emplois dans l'ensemble de l'économie au Canada depuis 2002, a-t-il rappelé, et le taux de chômage n'a jamais été aussi bas depuis 30 ans.

«On fait toute une histoire aujourd'hui avec l'atteinte de la parité, a ajouté Maurice Marchon, mais le gros de l'ajustement, par rapport au dollar canadien à 62 cUS, a déjà été fait. Est-ce que cela fera encore des victimes? Sans doute. Mais on ne peut pas dire que dans l'ensemble on se porte plus mal, au contraire.»

Retour dans le passé

Tout au long de son histoire, le dollar canadien s'est longtemps maintenu aux alentours de la parité avec le dollar américain. Les deux derniers sommets avaient été atteints en août 1957 (1,0614 \$US) et avril 1974 (1,0443 \$US). Curieusement, la situation aujourd'hui ressemble beaucoup à celle qui prévalait la dernière fois que les dollars canadien et américain se sont retrouvés côte à côte de 1970 à 1976. L'appréciation du dollar canadien, a expliqué François Dupuis, vice-président et économiste en chef au Mouvement Desjardins, avait suivi la décision du Canada de laisser flotter les cours de sa devise et était notamment attribuable à une forte poussée des prix de l'or noir, avec la crise pétrolière, ainsi qu'à l'état pitoyable de l'économie américaine après des années de guerre au Vietnam.

«Les économies étaient toutefois beaucoup moins ouvertes qu'aujourd'hui et le commerce n'avait pas la même importance», a noté François Dupuis. L'ampleur de l'appréciation du dollar canadien avait aussi été moins grande.» À cette époque, se souvient-il, il arrive des choses aussi étonnantes que de voir un as-releveur américain (Mike Marshall) réclamer, après avoir été échangé à l'équipe des Expos de Montréal, d'être payé en dollars canadiens plutôt qu'américains.

Le dollar canadien entamera, après le 30 novembre 1976, une longue dégringolade qui ne s'arrêtera qu'en 1985. Certains diront que c'était la faute de l'élection du premier gouvernement péquiste. Les économistes plus sérieux savent que cela était dû à un ensemble de facteurs, dont la fin de la seconde crise pétrolière, le rebondissement de l'économie américaine et l'alourdissement de la dette publique au Canada.

Le grand avantage dans les années 1970, selon l'ancien ministre péquiste Rodrigue Tremblay, est que l'on avait un gouvernement fédéral bien décidé à ne pas rester spectateur devant les distorsions et les inégalités créées par une devise trop forte. C'est en effet à cette époque que le gouvernement Trudeau met, par exemple, en place un ministère du Développement régional, une politique nationale de l'énergie pour mieux répartir la richesse pétrolière canadienne, ainsi qu'une agence de tamisage des investissements étrangers afin de juguler les acquisitions d'entreprises canadiennes à coups de centaines de millions de dollars.

«Ce n'est pas le genre de choses auxquelles penserait le gouvernement Harper», a-t-il déploré. Pour lui, il n'y a que le laissez-faire économique. Le ciel va rapidement se couvrir de nuages sur l'économie canadienne.

Un phénomène qui est là pour durer

Contrairement aux années 1970, le huard fort est là pour rester, a prévenu l'économiste Maurice Marchon. «Je résumerais en disant qu'à cette époque, le dollar canadien était fort pour de mauvaises raisons qui ne pouvaient pas durer. Aujourd'hui, il est pour de bonnes raisons. L'explosion de la demande de pétrole et de ressources naturelles liée à la formidable croissance des économies émergentes, comme la Chine, n'est pas un phénomène passager. Ces économies ne vont pas disparaître. La demande pour nos ressources naturelles va demeurer et le dollar canadien va rester fort.»

Le Devoir

Avec La Presse canadienne

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390